

République démocratique du Congo : Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, examen des assurances de financement et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI, déclaration complémentaire des services du FMI et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, examen des assurances de financement et demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, examen des assurances de financement et demande de modification de critères de réalisation, préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 1^{er} mars 2011 avec les autorités congolaises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 14 avril 2011. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration complémentaire des services du FMI du 14 avril 2011 faisant le point sur l'évolution récente de la situation.
- Un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration sur les questions liées au rapport des services du FMI à l'achèvement de la revue.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités congolaises au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités congolaises*

Mémoire technique d'exécution du programme des autorités congolaises*

Figure aussi dans le rapport des services du FMI*

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit,
examen des assurances de financement et demande de modification de critères de
réalisation**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Christian Mumssen

14 avril 2011

Relations avec le FMI. En décembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC) avec un niveau d'accès de 346,45 millions de DTS (65 % de la quote-part). La RDC a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée (PPTE) début juillet 2010 et la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC a été achevée en février 2011.

Entretiens. Les entretiens relatifs à la troisième revue se sont déroulés à Kinshasa du 21 février au 1^{er} mars 2011. L'équipe des services du FMI était composée de MM. York (chef de mission), Farah et Fischer (tous du Département Afrique), Hostland (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Arnold (Département des finances publiques), et Jahjah (Représentant résident du FMI). M. N'Sonde (Bureau de l'Administrateur) et des représentants des services de la Banque mondiale ont participé à ces entretiens. L'équipe des services du FMI a été reçue par le Président, M. Kabila, le Premier Ministre, M. Muzito, le Ministre des finances, M. Matata, le Ministre du budget, M. Ntaha, le Ministre de l'économie, M. Kilsho, et le Gouverneur de la Banque centrale du Congo, M. Masangu. Ils se sont également entretenus avec d'autres hauts responsables de l'État, ainsi que des représentants des bailleurs de fonds et des médias.

Situation sécuritaire. La RDC est classée en Phase III par l'ONU en raison de la fragilité de l'environnement social et politique. Le désarmement et la réinsertion des anciens rebelles congolais, qui constituent l'un des principaux piliers de l'accord de paix de 2009, avancent lentement et des signes de discorde se manifestent entre les parties. Des rebelles de pays voisins continuent d'être actifs dans les provinces de l'Est et à les déstabiliser. Les élections présidentielle et parlementaires programmées d'ici la fin de l'année pourraient également devenir une source d'instabilité politique et sociale. Au cours de la mission, la résidence du Président a été victime d'une agression armée, après laquelle le Président, M. Kabila, a reçu les services du FMI et les a rassurés en affirmant que cet incident n'allait pas déstabiliser la situation politique ni affaiblir la résolution des autorités à mener à bien le programme, notamment à la veille de l'élection présidentielle prévue d'ici la fin de l'année.

	Page
Résumé analytique	3
I. Informations générales.....	5
II. Evolution récente et perspectives de la situation économique.....	5
III. Résultats du programme	8
IV. Questions de politique économique.....	9
A. Riposte à la hausse des prix pétroliers et alimentaires.....	9
B. Réformes structurelles et gouvernance	12
C. Risques pesant sur le programme	13
V. Evaluation par les services du FMI.....	14
 Graphiques	
1. Croissance du PIB réel et contribution des principaux secteurs.....	6
2. Taux de change et inflation (IPC).....	6
3. Réserves internationales brutes.....	6
4. Cours du cuivre et termes de l'échange	6
5. Indicateurs budgétaires	7
6. Bons du Trésor de la Banque centrale et taux d'intérêt.....	7
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–15	16
2. Balance des paiements, 2009–15	17
3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2009–13	18
3b. Opérations financières de l'administration centrale, 2009–13	19
4. Situation monétaire, 2007–11	20
5. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009–10.....	21
6. Repères structurels, Q1/2011	22
7. Variations de la situation budgétaire en 2011	10
8. Décaissements et conditions au titre de l'accord FEC, 2009–12.....	23
 Annexe I	
Lettre d'intention	24
 Pièces jointes à l'annexe I	
I. Mémoire de politiques économiques et financières Complémentaire, 2011	26
Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels modifiés, 2010–11	29
Tableau I.2. Repères structurels, 2011	30
II. Mémoire technique d'exécution du programme.....	31
 Annexe II	
Renforcement de la gouvernance et de la transparence dans les industries extractives.....	41
Tableau II.1. Réformes à échéances définies pour améliorer la Gouvernance et la transparence dans les industries extractives	42

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolution récente et résultats du programme

- La nette amélioration des termes de l'échange et une meilleure mise en œuvre des politiques économiques ont dopé la croissance du PIB réel qui a dépassé 7 %. L'augmentation modérée des prix alimentaires mondiaux et la stabilité du taux de change ont permis à l'inflation de tomber sous la barre des 10 % à la fin de l'année. Les réserves officielles brutes ont atteint 1,3 milliard de dollars EU fin 2010, contre 1 milliard de dollars EU l'année précédente à la même époque.
- Malgré un déficit de financement extérieur et un niveau de recettes inférieur aux prévisions, le solde budgétaire intérieur, base caisse, est devenu excédentaire, à 0,9 % du PIB. La diminution des investissements publics et des dépenses exceptionnelles, la limitation des paiements d'arriérés intérieurs, et le report du versement des salaires en fin d'année ont permis au gouvernement d'atteindre les objectifs budgétaires généraux pour l'exercice écoulé. La solidité du secteur bancaire s'est améliorée avec la fermeture d'une banque en difficulté et le démarrage de sa mise en liquidation.
- Les autorités ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2010 et respecté tous les repères structurels du programme.

Compte rendu des entretiens

- Les entretiens ont porté sur les conséquences de la récente montée des prix pétroliers et alimentaires mondiaux et sur les mesures qui s'imposent. Les services du FMI et les autorités se sont généralement entendus sur les mesures à prendre pour endiguer les tensions inflationnistes et défendre l'intégrité budgétaire. Les autorités ont reconnu la nécessité de mieux maîtriser les dépenses et d'augmenter la mobilisation des recettes intérieures pour pouvoir gérer les risques budgétaires tout au long de l'année.
- L'enveloppe des dépenses de l'Etat sera encore accrue cette année pour intégrer une répercussion partielle de la hausse récente des cours mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs des carburants, et un accroissement des dépenses en faveur des pauvres. Ce coût budgétaire supplémentaire sera couvert par une hausse du financement extérieur et une augmentation des recettes prévues, des tirages sur les dépôts de l'Etat accumulés en 2010, et l'utilisation d'une partie de la réserve budgétaire (non affectée) mise de côté pour cette année.
- La Banque centrale du Congo absorbera la récente hausse des cours des matières premières mais veillera à ce que les effets de second tour de ces augmentations ne mettent pas en péril l'objectif à moyen terme d'un taux d'inflation à un seul chiffre. Les services du FMI ont invité la banque centrale à rester vigilante pour maîtriser les excès de tensions inflationnistes avant que celles-ci ne se figent en anticipations.

Risques pesant sur le programme

- Les principaux risques qui pèsent sur le programme sont une hausse des coûts budgétaires si le gouvernement poursuit son intention de protéger partiellement la consommation intérieure contre l'augmentation des cours mondiaux du pétrole, ainsi que des dérapages au cours de la période précédant les élections présidentielle et parlementaires.

Les services du FMI recommandent que soit achevée la troisième revue de l'accord et que soit décaissée la quatrième tranche au titre de la FEC pour un montant équivalent à 49,493 millions de DTS. Ils soutiennent les autorités dans leur demande de modification des critères de réalisation à fin juin 2011 sur les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets de la Banque centrale du Congo.

I. CONTEXTE

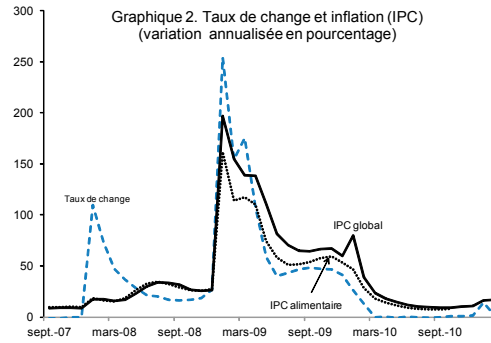
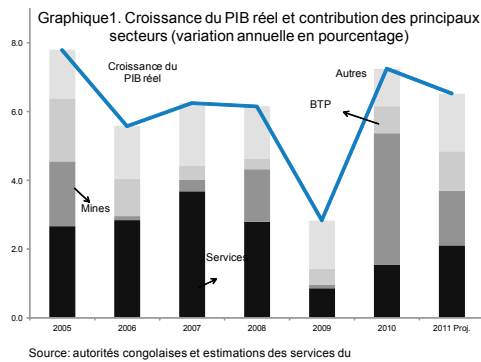
1. **La République Démocratique du Congo (RDC) a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) début juillet 2010; la deuxième revue de l'accord FEC a été achevée en février 2011.** L'appui financier extérieur au programme s'est affaibli au milieu de l'année 2010 mais a repris ces derniers temps, suite aux mesures adoptées par les autorités pour dissiper les craintes en matière de gouvernance et de transparence dans le secteur des industries extractives. La Commission européenne et la Belgique ont octroyé des dons cette année et la Banque mondiale envisage d'accroître son financement dans le cadre de projets, après une période où elle avait mis en suspens la préparation de plusieurs projets. Le programme ne prévoit cependant pas d'appui budgétaire de la Banque mondiale cette année.

2. **La situation sociale et sécuritaire reste précaire : au cours de la mission des services du FMI, la résidence du Président a été victime d'une agression armée, après laquelle le Président, M. Kabila a reçu les services du FMI et les a rassurés en affirmant que cet incident n'allait pas déstabiliser la situation politique ni affaiblir la résolution des autorités à mener à bien le programme, notamment à la veille de l'élection présidentielle prévue d'ici la fin de l'année.**

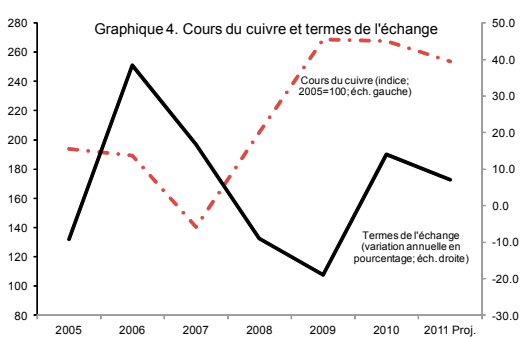
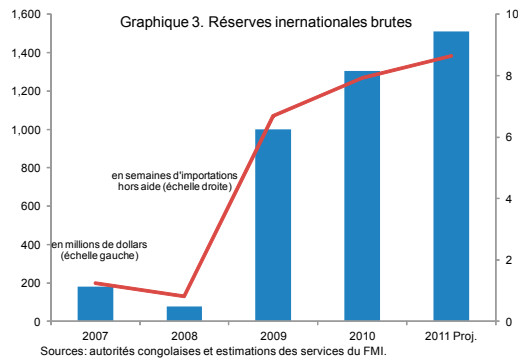
II. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET PERSPECTIVES

3. **La nette amélioration des termes de l'échange et une meilleure mise en œuvre des politiques économiques ont stimulé les résultats économiques en 2010 qui pourraient se maintenir cette année malgré une hausse de l'inflation.**

- Les activités du secteur minier, des bâtiments et travaux publics, et du tertiaire ont dopé la croissance du PIB réel qui s'est située à près de 7 % l'an dernier, contre 2,8 % en 2009 (graphique 1 et tableau 1). Grâce aux perspectives favorables de la production minière, le rythme de croissance pourrait se maintenir aux alentours de 6,5 % cette année. L'augmentation modérée des prix alimentaires mondiaux pendant la plus grande partie de l'an dernier et la stabilité relative du taux de change ont permis à l'inflation de baisser en deçà de 10 % en fin d'année. Cependant, l'envolée récente des prix pétroliers et alimentaires mondiaux risque de faire grimper l'inflation à 13 % à la fin de cette année avant de retomber sous la barre des 10 % en 2012 (graphique 2).



- Le secteur extérieur a connu une évolution favorable et ses perspectives continuent de s'améliorer (tableau 2). L'augmentation de la production minière et des prix ont permis de réduire le déficit des transactions courantes en 2010, et cette tendance devait se poursuivre compte tenu des perspectives favorables du cours du cuivre.¹ Les réserves officielles brutes ont augmenté pour passer de 1 milliard de dollars EU fin 2009 à 1,3 milliard de dollars EU fin 2010, et devraient, d'après les prévisions, atteindre 1,5 milliard de dollars EU à la fin de cette année. Il s'agit du même niveau que celui envisagé lors de la deuxième revue du programme (voir section IV en page 9), bien que le taux de couverture de ces réserves en termes d'importations soit légèrement moindre du fait d'une révision à la hausse du coût des importations (notamment la hausse des prix des carburants) (graphiques 3 et 4).

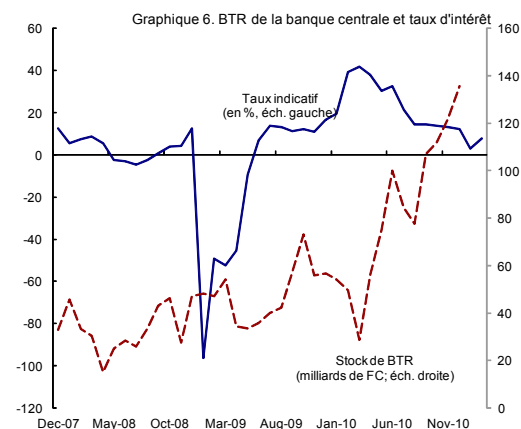
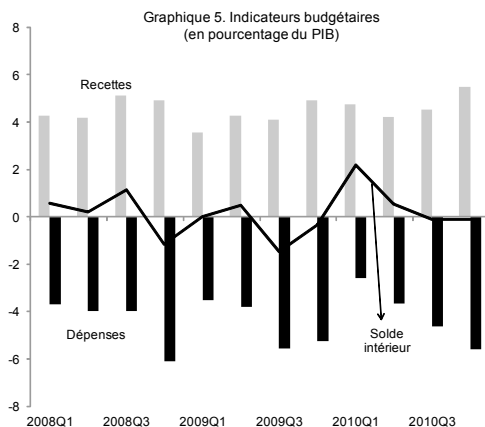


- En 2010, les résultats budgétaires ont été conformes au programme malgré un déficit de financement extérieur de l'ordre de 1,6 % du PIB environ, même en tenant compte du décaissement plus tôt que prévu de l'appui budgétaire de la Commission européenne. Le solde budgétaire intérieur, base caisse, est passé d'un déficit de 2½ % du PIB en 2009 à un excédent de près de 0,9 % du PIB l'an dernier (tableaux 3a et 3b et graphique 5). La

¹ La faiblesse des données relatives à la balance des paiements implique que celles-ci doivent faire l'objet d'interprétations.

sous-performance des recettes intérieures, signe éventuel de faiblesses des administrations fiscale et douanière, a été plus que compensée par la diminution des investissements publics et des dépenses exceptionnelles, la limitation des paiements des arriérés intérieurs, et le report du versement des salaires en fin d'exercice.² Le gouvernement a ainsi accumulé des dépôts auprès du système bancaire.

- La croissance de la monnaie au sens large s'est ralentie en 2010 parallèlement à la baisse du crédit net des banques à l'Etat (tableau 4). Avec le recul de l'inflation, la Banque centrale du Congo (BCC) a baissé ses taux d'intérêt directeurs de 70 % à 22 % entre janvier et août 2010, tout en maintenant le taux d'intérêt réel à un niveau relativement élevé (graphique 6). Face à la hausse des prix pétroliers et alimentaires mondiaux et l'augmentation des excédents de réserves des banques commerciales vers la fin de l'année dernière, la BCC a relevé ses taux directeurs à 29½ % en février 2011.



- La fermeture de la Banque Congolaise et le démarrage de sa mise en liquidation ont contribué à améliorer la solidité du secteur bancaire. Le coût budgétaire de la procédure de liquidation pour cette année semblerait maintenant être inférieur aux prévisions, car il faudra du temps pour dénouer les opérations de la banque. Près de 20 à 25 millions de dollars de dépôts auprès de la banque seront couverts en 2011 et le reste (environ 35 à 40 millions) en 2012.³ Les autorités continuent à progresser dans la mise en application des mesures de sauvegarde prioritaires et le passage aux normes IFRS est prévu pour 2012 (et s'appliquera aux états financiers 2011 de la BCC).
- Les autorités préparent actuellement une version révisée du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour la période 2011–15, qu'elles devraient avoir

² Le versement des traitements et salaires de décembre a été reporté d'une vingtaine de jours, par crainte de problèmes de gestion des liquidités. Dans le cadre du programme, il n'y a pas d'accumulation d'arriérés si les salaires sont versés dans les 30 jours qui suivent la fin du mois.

³ Le processus de liquidation prendra environ deux ans. Les états financiers de la Banque Congolaise sont en cours de vérification par un auditeur international.

terminée début mai. La stratégie révisée comporte un cadre de dépenses à moyen terme mis au point en concertation avec toutes les parties prenantes.

III. RÉSULTATS DU PROGRAMME

4. **La mise en œuvre des politiques économiques continue à être satisfaisante.** Les autorités ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs du programme à la date test de fin décembre 2010 et respecté tous les repères structurels.

- Les critères de réalisation (ajustés) à fin décembre 2010 ont été observés avec des marges confortables, notamment en ce qui concerne le crédit net du système bancaire à l'Etat (CNE) et les avoirs extérieurs nets de la BCC (AEN, tableau 5).⁴ Le stock d'AEN a augmenté car le gouvernement a réduit ses dépenses libellées en dollars et la BCC est intervenue au début de l'année dernière pour assurer que l'objectif du programme soit atteint dans la période précédant le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les autorités ont indiqué qu'elles n'avaient contracté aucune dette extérieure non concessionnelle au cours de l'année.⁵ Elles ont négocié la majeure partie des accords bilatéraux de rééchelonnement avec les membres du Club de Paris dans le cadre de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et devraient prochainement les finaliser. Les autorités sont en contact avec d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux avec qui elles ont bien avancé sur la voie du réaménagement de la dette et des efforts de bonne foi avec des créanciers commerciaux extérieurs ont été entrepris pour rééchelonner la dette à des conditions comparables à celles de l'Initiative PPTE.⁶
- Les réformes structurelles ont progressé comme prévu (tableau 6). Le gouvernement a déclaré avoir publié tous les nouveaux contrats de partenariat entre entreprises publiques et privées, communiqué ses déclarations budgétaires en temps et en heure, et recapitalisé la BCC au moyen de titres rémunérés. Ces titres ne sont pas totalement négociables mais pourraient être utilisés par la BCC comme garantie dans des opérations de pension livrée, au fur et à mesure que la banque centrale élargira sa gamme d'instruments de politique monétaire.

⁴ Des facteurs d'ajustement sont prévus à fin décembre 2010 en cas de manque à percevoir de l'appui budgétaire et de la prime de signature de la convention de coopération avec la Chine.

⁵ Les autorités ont signé un accord de prêt de 360 millions de dollars EU avec la Banque d'import-export de Chine pour financer un projet hydroélectrique. L'élément don de ce prêt se situe à environ 38 %, par rapport au seuil minimum de 35 % établi par le programme. Le gouvernement a aussi signé récemment un nouvel accord cadre avec la Banque de développement de Chine mais a informé les services du FMI qu'aucune condition financière n'avait été arrêtée à ce stade. Les services du FMI s'efforceront d'obtenir de plus amples informations et précisions sur les conditions financières éventuelles au fur et à mesure qu'elles apparaîtront, ainsi que sur leurs conséquences pour le programme dans les mois qui viennent.

⁶ Les autorités ont conclu un accord l'an dernier avec le Club de Kinshasa.

IV. QUESTIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

5. **Les entretiens ont été dominés par un échange de vues sur les conséquences de la récente hausse des cours des matières premières et sur les mesures qui s'imposent.** Les services du FMI et les autorités se sont généralement entendus sur les mesures à prendre pour endiguer les tensions inflationnistes et défendre l'intégrité budgétaire. Les autorités ont reconnu la nécessité de mieux maîtriser les dépenses et d'augmenter la mobilisation des recettes intérieures pour pouvoir gérer les risques budgétaires tout au long de l'année

A. Riposte à la hausse des prix pétroliers et alimentaires

6. **Les autorités ont souligné à quel point les prix pétroliers et alimentaires compliquent la tâche de consolidation de la stabilité macroéconomique en cette année d'échéances électorales.** La hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires met en péril la stabilité et la cohésion sociale et a des conséquences disproportionnées sur les pauvres étant donné l'absence de dispositif de protection sociale en RDC.

7. **Le maintien de l'ancrage budgétaire, à savoir la suppression du financement de l'Etat par la banque centrale, sera essentiel pour assurer la réussite du programme.** C'est dans ce cadre que les services du FMI ont encouragé les autorités à répercuter les récentes hausses des cours mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs. Les autorités ont reconnu que les subventions (implicites) des produits pétroliers ne sont pas bien ciblées pour protéger le pouvoir d'achat des couches les plus pauvres de la population et avaient déjà fait part de leur intention d'éliminer ces subventions.⁷ Pour les autorités, seule une répercussion partielle est possible à ce stade en raison de la montée des tensions sociales, ce qui entraînera un manque à percevoir fiscal de l'ordre de 0,6 % du PIB en 2011. Fin mars, les autorités ont relevé les prix intérieurs des carburants d'environ 4 % en moyenne, soit la moitié de la hausse prévue cette année. Elles ont aussi indiqué leur souhait d'accroître les dépenses de santé et d'éducation en faveur des pauvres de 50 milliards de FC cette année (l'équivalent d'environ 0,3 % du PIB), pour assurer des progrès sensibles dans la poursuite des objectifs énoncés dans le DSRP révisé.

8. **Les services du FMI et les autorités ont reconnu que le programme pouvait prendre en charge les coûts budgétaires de la politique de tarification des carburants et des dépenses supplémentaires en faveur des pauvres, tout en maintenant les objectifs budgétaires fixés pour cette année.** Cela sera plus particulièrement possible par les mesures suivantes : (i) hausse des prix à l'exportation des produits de base qui pourrait doper les recettes budgétaires d'environ 0,3 % du PIB; (ii) augmentation du financement extérieur par rapport aux prévisions, à 0,3 % du PIB ; (iii) tirage sur les dépôts de l'Etat accumulés en 2010 à hauteur de l'équivalent de 0,6 % du PIB (y compris l'appui budgétaire de la CE); et (iv) utilisation de la réserve budgétaire (non affectée), étant donné que, d'après les prévisions, le coût budgétaire de

⁷ Les hypothèses de référence du cadre macroéconomique pour la troisième revue reprennent celles contenues dans la version d'avril 2011 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Les prévisions établissent le cours moyen du pétrole brut à 105 dollars EU le baril cette année.

la liquidation de la banque en difficulté sera moins élevée (tableau 7). Le déficit budgétaire intérieur (base caisse) se creuserait d'environ 0,4 % du PIB cette année par rapport aux perspectives budgétaires, en raison essentiellement du recours à un appui budgétaire extérieur non programmé (de la part de la Belgique). Le programme est entièrement financé et il n'existe aucune accumulation de dette ou d'arriérés intérieurs.⁸

Tableau 7. Variations de la situation budgétaire en 2011

	Milliards de FC	Proportion du PIB
Recettes et dons	+4	0.1
Ajustement partiel du prix du carburant (manque à percevoir)	-82	-0.6
Redevances/impôts (secteurs minier et pétrolier)	+40	0.3
Appui budgétaire (2 ^e tranche de la CE, Belgique)	+46	0.3
Total des dépenses	+24	0.2
Dépenses (hors réserve budgétaire)	+50	0.3
Réserve budgétaire (utilisation de la réserve budgétaire non allouée)	-26	-0.2
Solde budgétaire global (base caisse)	-19	-0.1
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-64	-0.4
Total du financement	+20	0.1
Financement intérieur	+84	0.6
Écart de financement	-64	-0.4

Sources: autorités congolaises; estimations et prévisions des services du FMI.

9. **Pour atténuer les risques budgétaires tout au long de l'année, le gouvernement a accepté de mettre en œuvre des mesures destinées à accroître les recettes intérieures,** notamment : éliminer progressivement les exonérations et incitations fiscales discrétionnaires accordées précédemment à un certain nombre d'entreprises (repère structurel pour fin juillet 2011, §3 du Mémoire de politiques économiques et financières complémentaire (MPEF)); renforcer le recouvrement des taxes sur les importations de carburants pour supprimer l'utilisation frauduleuse des exonérations consenties aux entreprises minières (repère structurel pour fin juillet 2011, §3 du MPEF); et poursuivre la modernisation des guichets uniques des douanes, notamment par un recours plus généralisé aux technologies de l'information.

10. **Le gouvernement a indiqué que lors du débat de la loi de finances de 2011, le Parlement a proposé de relever le salaire minimum des enseignants et du personnel sanitaire pour assurer dans ces secteurs un niveau approprié de recrutement et de maintien dans l'emploi.** Tout en étant sensibles à cet objectif général, les services du FMI et les autorités ont convenu qu'il fallait accroître les recettes intérieures avant d'envisager des augmentations de salaires. Aucune augmentation n'est par conséquent prévue pour cette année. Les services du FMI ont également fait part de leur inquiétude face au report du versement des salaires fin 2010 et ont vivement encouragé le gouvernement à résorber ces retards avant d'accepter de nouvelles

⁸ Si les progrès réalisés pour renforcer la gouvernance et la transparence se poursuivent (voir §15), le gouvernement table sur une reprise de l'appui budgétaire de la part de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

hausse de salaires. Les autorités proposent d'éliminer une partie du report de 2010 au cours de cette année et de reporter le reste sur 2012. Elles restent déterminées à suivre une stratégie prudente d'endettement extérieur, leur souci étant de garantir la viabilité de la dette à long terme.⁹

11. Les services ont signalé qu'une accélération des réformes de la gestion des finances publiques pourrait contribuer à renforcer le suivi et l'exécution budgétaire en cette période difficile. Des progrès satisfaisants sont évidents dans de nombreux domaines, mais des mesures plus importantes doivent être prises pour accélérer la mise en œuvre complète du nouveau code des marchés au niveau de l'administration centrale et des administrations provinciales. La Banque mondiale et les partenaires au développement de la RDC travaillent en étroite collaboration avec les autorités pour faire avancer ces réformes.

12. Dans le domaine monétaire, les services et les autorités ont convenu que la BCC absorberait l'impact de la récente montée des cours des matières premières, tout en veillant à ce que les effets de second tour ne mettent pas en péril l'objectif à moyen terme d'une inflation à un chiffre. Les services ont vivement encouragé la banque centrale à rester vigilante pour maîtriser les excès de tensions inflationnistes avant que celles-ci ne se figent en anticipations. C'est dans ce cadre que les autorités vont limiter la croissance de la monnaie centrale en 2011 à environ 22 % pour assurer une cohérence avec la croissance du PIB nominal. Les services ont soutenu la position adoptée par la BCC de relever les taux d'intérêt directeurs face à la remontée récente de l'inflation et ont indiqué qu'il pourrait être justifié de les relever encore à court terme, si l'inflation devait s'accélérer. La BCC doit également suivre très attentivement les tensions inflationnistes liées à l'évolution des salaires pour éviter que d'autres effets de second tour ne viennent peser sur l'inflation.

13. Sur fond d'embellie des perspectives extérieures, les entretiens avec la BCC ont également porté sur la politique de change et les possibilités d'accumuler plus de réserves extérieures cette année. Les autorités et les services du FMI ont convenu qu'un taux de change souple est approprié pour la RDC étant donné sa vulnérabilité aux chocs exogènes et le manque de diversification de ses exportations. La BCC s'est engagée à limiter son intervention au lissage des fluctuations de change et à la poursuite de l'objectif du programme en matière de réserves extérieures.¹⁰ Dans ce contexte, les autorités ont fait valoir qu'il ne serait pas judicieux à court terme d'accumuler des réserves au-delà des objectifs actuels du programme, pour deux raisons.

⁹ Les autorités ont convenu d'appliquer le plafond d'emprunt non concessionnel (avec un élément don minimum de 35 %) à trois entreprises publiques qui, après évaluation, présentent les plus grands risques budgétaires: la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines ; société d'exploitation minière); la Société nationale d'électricité (SNEL); et la Société Minière de Bakwanga (MIBA, société d'exploitation du diamant).

¹⁰ Les autorités ont fait valoir que l'intervention de la BCC sur le marché des changes l'an dernier avait pour but de s'assurer que l'objectif du programme concernant les AEN serait bien atteint dans la période précédant le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. L'accumulation programmée de réserves repose largement sur les décaissements du FMI et la prime de signature de la convention de coopération avec la Chine, ce qui est suffisant pour atteindre les objectifs du programme.

Cela obligerait tout d'abord la BCC à procéder à des interventions qui ne seraient pas conformes à sa politique de change. Ensuite, bien que les exportations de matières premières (essentiellement de cuivre) soient supérieures aux prévisions faites au moment de la deuxième revue, les revenus qui en découlent sont pour la plupart expatriés par des sociétés étrangères (par le biais de mouvements de portefeuilles et autres types d'investissements) et limitent donc les possibilités pour la BCC d'accumuler des réserves internationales officielles à court terme. C'est pourquoi les services et les autorités ont jugé que les objectifs du programme dans ce domaine doivent rester les mêmes que l'an dernier.

14. Les autorités ont demandé la modification des critères de réalisation à fin juin 2011 pour les AEN et les AIN de la BCC. Les services du FMI appuient cette demande. Les critères de réalisation sont ajustés pour tenir compte du décaissement et de l'utilisation plus tôt que prévu du don de la CE pour réaliser des dépenses prioritaires au cours du premier semestre (notamment au titre de biens nécessaires dans le cadre des élections).¹¹ Les variations des AEN seraient diminuées du montant de ce don (44 milliards de FC), tandis que les variations des AIN seraient augmentées d'un montant légèrement moins important pour tenir compte des révisions du PIB nominal et des variations de valeur.¹² Il n'en demeure pas moins que le niveau d'AEN (AIN) à fin 2011 sera toujours supérieur (inférieur) aux prévisions précédentes, traduisant ainsi la sur-performance de 2010.

B. Réformes structurelles et gouvernance

15. Les entretiens ont également porté sur les progrès réalisés pour améliorer l'efficacité et les capacités de la BCC, sur les politiques destinées à renforcer le secteur financier, ainsi que sur les réformes portant sur la gouvernance et la transparence dans les industries extractives.

- Les autorités entendent maintenir la dynamique des réformes de la BCC. La banque centrale va mettre en juin la dernière main à un plan stratégique d'amélioration de sa viabilité opérationnelle et financière et va définir d'ici fin septembre 2011 un plan d'action avec des échéances précises pour se désengager de l'Hôtel des monnaies et du Centre hospitalier (repère structurel, §8 du MPEF). Elle continuera en même temps à renforcer ses capacités de prévision des liquidités, mettra en circulation de plus grosses coupures, et appliquera les dernières recommandations de la mise à jour de l'Evaluation des sauvegardes de 2010 (avec l'assistance technique du FMI le cas échéant).

¹¹ Dans le cadre du programme, l'aide extérieure est programmée pour être dépensée et absorbée. L'appui de la Commission Européenne fin décembre 2010 (l'équivalent de 44 milliards de FC) sera donc utilisé au cours du premier semestre, ce qui entraînera une augmentation plus importante que prévue des AIN et un tirage sur les AEN. En modifiant le plafond des variations des AIN, la BCC pourrait maintenir la trajectoire de la monnaie au sens large en conformité avec l'objectif du programme.

¹² Les critères de réalisation du programme sont évalués selon le taux de change du programme, qui est différent du taux de change réel.

- La BCC a également intensifié les réformes du secteur financier, avec l'assistance technique du FMI et de partenaires au développement, dans le but de mettre le cadre juridique et réglementaire en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Le programme ambitieux de réformes prendrait nettement plus de temps que ce qui avait été envisagé au départ, car il serait nécessaire de modifier les textes juridiques de la banque centrale et des banques commerciales, ainsi que d'autres textes de loi pertinents. D'ici fin septembre 2011, la BCC compte soumettre au Parlement les amendements aux textes de loi sur la banque centrale et les banques commerciales, ce qui permettrait de faciliter la gestion de crise et la prise en charge des problèmes des banques à l'avenir (repère structurel révisé, §9 du MPEF). A moyen terme, la banque centrale entreprendra un examen exhaustif du cadre juridique et réglementaire afin de mettre en place, entre autres, des mesures d'exécution progressives fondées sur des règles. Pour soutenir ces réformes, la BCC va améliorer la qualité de ses ressources humaines, encourager le recours aux technologies de l'information et renforcer les contrôles bancaires sur pièces.
- La mise en œuvre des réformes de la gouvernance et de la transparence dans les industries extractives progresse de façon satisfaisante, en étroite collaboration avec la Banque mondiale. Le programme de réformes comporte 30 vastes mesures portant sur les secteurs forestier, minier et pétrolier en insistant particulièrement sur la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles ; il vise aussi à assurer les meilleures pratiques dans la cession des avoirs publics et à garantir l'immunité des contrats (l'annexe II présente l'ensemble des mesures et l'état d'avancement de chacune d'entre elles). La mise en œuvre des 30 mesures a commencé, et sept d'entre elles ont été totalement exécutées à ce jour; dans certains cas, le délai d'exécution a été plus lent que prévu mais dans l'ensemble des progrès sont réalisés dans tous les domaines. Par ailleurs, les autorités avancent le plus vite possible pour adhérer à la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

C. Risques pesant sur le programme

16. **La récente stabilisation macroéconomique de la RDC – et en particulier l'abandon d'une politique budgétaire dominante - ont permis au pays de surmonter les problèmes posés par la baisse de l'aide financière extérieure et l'envolée des cours des matières premières.** Maintenir les progrès réalisés dans une conjoncture soumise à des tensions inflationnistes croissantes et des risques de dérapage budgétaire présente des défis complexes mais gérables.

- La flambée des cours mondiaux du pétrole, supérieure aux prévisions du programme, pourrait entraîner des coûts budgétaires intenable dans le cadre de la politique actuelle de tarification des carburants et mettre en péril l'exécution du programme. La hausse des prix des matières premières risque également de faire grimper l'inflation.
- La situation budgétaire est également menacée par la fragilité du contexte sécuritaire qui exerce des pressions sur les dépenses et par la préparation des élections présidentielle et législatives qui pourrait entraîner des dérapages.

V. EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

17. La mise en œuvre des politiques économiques se poursuit de façon satisfaisante dans le cadre du programme appuyé par le FMI malgré un contexte particulièrement difficile.

L'amélioration de la gestion macroéconomique associée à des facteurs extérieurs favorables ont permis l'an dernier d'alimenter une solide croissance de la production réelle et de faire baisser l'inflation sous la barre des 10 % à la fin de 2010.

18. Une forte internalisation du programme a joué un rôle important mais ce niveau d'engagement va être mis à l'épreuve dans les prochains mois par l'incertitude de la conjoncture socio-économique et politique. Pour atténuer les risques qui pèsent sur le programme, les autorités doivent montrer leur volonté de préserver les progrès réalisés au prix de durs efforts et se préparer à prendre des décisions difficiles, si la conjoncture extérieure devait se détériorer.

19. La souplesse du programme permettra d'intégrer une répercussion partielle de la montée des cours mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs des carburants et un accroissement des dépenses en faveur des pauvres, mais la discipline budgétaire actuelle restera essentielle pour atteindre les objectifs budgétaires du programme cette année. Cette discipline sera également indispensable pour résister aux pressions politiques et sociales qui s'exerceront en faveur d'une augmentation des dépenses à l'approche des échéances électorales.

20. La mise en œuvre de mesures d'amélioration des recettes implique une volonté politique. La mobilisation des recettes n'a pas été à la hauteur de la solide croissance économique et notamment du dynamisme de la production des industries extractives. Il convient de supprimer les exonérations fiscales non justifiées, de combler les vides juridiques, d'améliorer le civisme fiscal et de rapprocher les mesures administratives des normes internationales.

21. L'amélioration de la situation budgétaire a aidé la BCC à faire reculer l'inflation. De son côté, la BCC doit rester vigilante pour assurer que les progrès réalisés au prix de durs efforts dans la lutte contre l'inflation ne soient pas mis en péril par les effets de second tour de la hausse des prix alimentaires et pétroliers. C'est là une tâche essentielle pour protéger les couches les plus pauvres contre les aléas de l'inflation et contre la perte de pouvoir d'achat qu'entraînent de telles augmentations de prix.

22. La recapitalisation de la BCC est fondamentale pour asseoir son indépendance de banque centrale. Il convient de maintenir la dynamique créée par la réforme en passant sans attendre aux étapes suivantes, notamment celle de recentrer la mission de la BCC sur la poursuite de ses objectifs fondamentaux en se désengageant d'activités non essentielles. Maintenir la dynamique sera également primordial pour mener à son terme le deuxième volet de la recapitalisation, qui comporte la décision difficile à prendre politiquement sur l'augmentation de sa valeur nette (capital).

23. **Les services du FMI saluent les efforts consentis par les autorités pour mettre en œuvre la vaste panoplie de réformes dans le secteur des industries extractives.** Ces réformes auront vraisemblablement des répercussions positives au-delà des industries extractives et il convient donc d'encourager leur mise en œuvre rapide. Les améliorations qu'elles entraînent en termes de gouvernance et de transparence, associées à la stabilité macroéconomique du pays, devraient donner une nouvelle dimension aux perspectives à moyen terme de la RDC.

24. Les services du FMI saluent également les efforts continus du gouvernement pour conclure des accords de rééchelonnement de la dette avec ses créanciers commerciaux et non membres du Club de Paris. A cet égard, les services proposent que soit achevé l'examen des assurances de financement.

25. Les services du FMI recommandent que soit achevée la troisième revue de l'accord FEC et que soit effectué le décaissement de la quatrième tranche d'un montant équivalent à 49,493 millions de DTS. Ils soutiennent les autorités dans leur demande de modification des critères de réalisation à fin juin 2011 concernant les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets de la BCC.

Tableau 1. République démocratique du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–15

	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015
		Proj. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Production et prix									
PIB en prix constants	2.8	5.4	7.2	6.8	6.5	6.0	8.0	6.1	5.9
Déflateur du PIB	35.1	27.1	22.4	9.5	15.0	10.0	7.4	9.1	9.0
Prix à la consommation, moyenne annuelle	46.2	26.2	23.5	9.9	12.0	11.0	9.0	8.8	8.3
Prix à la consommation, fin de période	53.4	15.0	9.8	9.9	13.0	9.0	9.0	8.5	8.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	-33.6	48.3	91.1	11.3	30.9	4.5	18.4	-3.3	-0.5
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	-26.3	46.4	58.2	10.8	15.2	1.3	16.4	-3.0	3.8
Exportations (volume)	-6.2	8.0	52.9	6.3	7.7	3.9	21.4	2.2	2.3
Importations (volume)	-12.5	38.1	36.3	9.3	1.6	2.0	18.4	-1.8	4.4
Termes d'échange	-19.0	2.6	14.1	1.4	7.2	1.2	-0.8	-4.1	-2.1
Taux de change effectif nominal ²	-26.7
Taux de change effectif réel ²	1.0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large	50.4	41.1	30.7	17.5	22.5
Avoirs extérieurs nets	17.0	57.8	63.2	10.6	9.5
Avoirs intérieurs nets	33.3	-16.4	-32.2	7.3	13.3
Crédits intérieurs	13.5	-2.1	-29.3	5.3	14.3
Dont :									
Crédit net à l'État ³	-7.6	-12.2	-37.8	-1.8	2.4
Crédit au secteur privé (variation annuelle en %)	39.3	36.8	19.0	18.0	29.4
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances de l'administration centrale									
Recettes publiques totales	16.8	19.6	18.9	22.0	20.6	20.3	21.1	22.0	22.6
Dons	7.5	10.5	14.1	8.8	8.7	8.6	7.1	5.7	5.4
Dépenses publiques totales	28.5	34.0	30.6	38.1	36.4	34.9	33.2	31.5	30.0
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-2.5	-1.0	0.9	-1.3	-1.7	-1.4	-0.6	-0.4	-0.4
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons compris)	-4.2	-3.8	2.4	-7.3	-7.1	-6.0	-5.0	-3.7	-2.1
Solde budgétaire global (base caisse, dons compris)	-5.2	-5.3	1.2	-7.8	-7.5	-6.5	-5.0	-3.7	-2.1
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	8.9	10.4	20.2	18.9	26.8	34.3	35.1	34.7	31.0
Publique	0.9	1.8	7.8	1.2	7.4	7.3	8.4	9.5	9.8
Non publique	8.0	8.7	12.3	17.7	19.4	26.9	26.7	25.2	21.2
Investissement	19.4	30.4	27.0	35.9	29.6	35.0	34.5	33.5	32.3
Public	7.8	14.7	12.0	17.3	13.1	12.2	10.7	8.9	7.0
Non public	11.6	15.7	15.1	18.6	16.5	22.7	23.8	24.6	25.3
Balance des paiements									
Exportations de biens et services	45.2	56.1	68.4	58.0	77.8	75.9	82.8	73.9	67.7
Importations de biens et services	60.9	75.1	76.9	74.5	77.0	72.9	78.2	70.0	66.9
Compte courant extérieur, transferts inclus	-10.5	-20.0	-6.8	-17.0	-2.8	-0.7	0.6	1.2	-1.3
Compte courant, hors transferts	-21.6	-27.0	-13.5	-22.4	-7.9	-5.5	-4.1	-3.5	-5.8
Réserves officielles brutes (fin de période), en millions de dollars EU.	999	1,257	1,304	1,511	1,510	2,068	2,218	2,468	2,718
Réserves officielles brutes, en semaines d'importations de biens et services	6.7	7.5	7.9	9.3	8.6	9.4	10.3	10.8	11.0
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)									
Dettes extérieures publiques									
Stock total, incluant FMI	13,705	2,931	4,015	5,283	4,939	6,079	6,758	7,705	7,540
Valeur actuelle (VA) de la dette ⁴	11,539	3,773	3,127	3,997	3,292	3,710	3,753	4,197	3,689
VA de la dette (pourcentage des exportations de biens et services)	229.8	58.9	34.8	57.4	28.0	30.2	25.8	29.9	26.4
Service de la dette programmé	1,071.0	203.4	177.0	84.6	87.5	107.6	126.5	120.2	169.6
En pourcentage des exportations de biens et services	21.3	2.9	2.0	1.0	0.7	0.9	0.9	0.9	1.2
En pourcentage des recettes publiques	39.6	5.5	6.4	1.9	2.6	3.0	3.1	2.6	3.4
Taux de change (FC pour un dollar)									
Moyenne période	817	...	906
Fin de période	903	...	915
Pour mémoire :									
PIB en valeur nominale (milliards de FC)	9,073	12,163	11,908	13,863	14,585	17,005	19,734	22,831	26,353

Sources : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI no 10/329.² Variation de la moyenne annuelle; le signe (-) signifie une dépréciation..³ Le crédit net à l'État estimé pour 2010 tient compte de la totalité du produit de l'allègement PPTE du FMI, ce qui n'est pas le cas de la colonne programme.⁴ Les projections s'appuient sur des calculs correspondant à l'analyse de viabilité de la dette PPTE 2010 (Rapport du FMI no 10/360).

Elles comprennent l'assistance en sus des conditions de l'initiative PPTE renforcée, accordées par certains créanciers du Club de Paris. Les exportations correspondent à une moyenne triennale rétrospective mobile.

Tableau 2. République démocratique du Congo : Balance des paiements, 2009–15

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Est.		Projections			
(En millions de dollars, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-1 166	-898	-419	-109	110	226	-262
Marchandises							
Exportations, f.à.b.	-578	520	1 910	2 284	2 883	2 757	2 308
<i>dont produits miniers et pétroliers</i>	4 370	8 350	10 931	11 421	13 520	13 074	13 014
Importations, f.à.b.	4 192	8 154	10 681	11 144	13 220	12 745	12 651
<i>dont : importations liées à l'aide</i>	-4 949	-7 829	-9 021	-9 137	-10 637	-10 317	-10 706
	-1 329	-1 808	-2 523	-2 208	-1 906	-1 752	-1 602
Services	-1 166	-1 645	-1 796	-1 793	-2 070	-2 011	-2 129
Recettes	651	628	823	860	1 018	984	980
Dépenses	-1 817	-2 273	-2 619	-2 653	-3 088	-2 995	-3 108
<i>dont : importations liées à l'aide</i>	-477	-526	-568	-497	-429	-395	-361
Revenus	-779	-881	-1 491	-1 573	-1 745	-1 631	-1 630
Recettes	26	73	30	31	50	54	59
Dépenses	-805	-954	-1 521	-1 604	-1 795	-1 685	-1 689
<i>dont : paiements d'intérêts¹</i>	-554	-30	-21	-24	-109	-37	-44
Transferts courants	1 357	1 108	958	973	1 041	1 111	1 189
<i>dont : aide officielle</i>	1 233	877	781	783	836	888	946
Compte de capital et d'opérations financières	198	1 647	522	283	-219	-111	399
Compte de capital	263	1 506	967	921	688	533	522
Officiel	227	787	913	1 023	799	653	653
Privé	36	265	54	-103	-111	-121	-131
Transferts de capital (PPTe/IADM)	...	8 541
<i>dont : du FMI</i>	...	453
Compte d'opérations financières	-65	141	-445	-638	-907	-644	-123
Capital officiel	-321	710	1 131	917	492	742	467
Décaissements bruts	485	800	1 200	1 000	950	825	550
Amortissement programmé ²	-805	-90	-69	-83	-458	-83	-83
Capital privé (net)	256	-569	-1 576	-1 555	-1 398	-1 386	-590
<i>dont : investissement direct étranger</i>	1 033	1 501	1 649	2 383	2 568	2 901	4 182
Autres secteur non bancaire privé ³	-778	-2 070	-3 226	-3 938	-3 966	-4 287	-4 772
Solde avant erreurs et omissions	-969	749	103	174	-109	115	137
Erreurs et omissions	81	0	0	0	0	0	0
Solde global	-888	749	103	174	-109	115	137
Financement	445	-5 300	-103	-456	-125	-302	-345
Variation nette des arriérés (hors FMI) ⁴	883	-4 473	0	0	0	0	0
Réserves nettes du système bancaire (augmentation = -)	-438	-827	-103	-456	-125	-302	-345
Banque centrale	8	-763	-51	-404	-73	-250	-293
<i>dont : crédit net FMI</i>	154	-458	155	155	77	0	-43
Banques commerciales	-445	-63	-52	-52	-52	-52	-52
Besoin financement avant aide exceptionnelle	-443	-4 551	0	-282	-234	-188	-208
Aide exceptionnelle	443	4 551	0	0	0	0	0
Consolidation des arriérés	0	4 473	0	0	0	0	0
Allègement de la dette ⁵	443	78	0	0	0	0	0
Besoin financement résiduel (surfinancement = +)	0	0	0	-282	-234	-188	-208
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Pour mémoire :							
Service de la dette, après allég. de dette (% exportations biens et service)	21,3	2,0	0,7	0,9	0,9	0,9	1,2
Solde transactions courantes (transferts officiels compris)	-10,5	-6,8	-2,8	-0,7	0,6	1,2	-1,3
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-21,6	-13,5	-7,9	-5,5	-4,1	-3,5	-5,8
Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU)	999	1 304	1 510	2 068	2 218	2 468	2 718
Semaines d'importations de biens et services hors aide	6,7	7,9	8,6	9,4	10,3	10,8	11,0

Sources : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les intérêts dus au FMI.² À l'exclusion des remboursements de principal au FMI.³ Y compris transactions non enregistrées, lesquelles peuvent être considérables vu les carences statistiques.⁴ Principalement arriérés envers créanciers du Club de Paris.⁵ Y compris allègement du FMI et suppose point d'achèvement PPTe d'ici la fin juin 2010.

Tableau 3a. République Démocratique du Congo: opérations financières de l'administration centrale, 2009–13

	2009	2010		2011		2012	2013
	Prél.	Prog. ¹	Est	Prog. ¹	Proj.	Proj.	
(en milliards de francs congolais, sauf indication contraire)							
Total des recettes et dons	2,206	3,570	3,929	4,266	4,274	4,919	5,563
Total des recettes	1,528	2,326	2,253	3,048	3,006	3,452	4,159
Douanes et accises	560	839	754	1,032	949	1,147	1,365
Impôts directs et indirects	565	812	778	1,048	1,048	1,320	1,678
Pétrole (redevances et taxes)	132	286	266	385	415	447	463
Recettes non fiscales	271	389	455	583	594	539	654
<i>dont: pas-de-porte de l'accord sino-congolais</i>	97	120	0	120	121	0	0
Total des dons	679	1,244	1,676	1,218	1,268	1,467	1,404
Dons budgétaires	150	101	112	0	46	0	0
Dons projets	185	879	714	879	882	1,076	899
Aide initiative PPTE ²	343	264	850	339	340	391	505
<i>dont: FMI</i>	...	0	422	0	0	0	0
Total des dépenses	2,586	4,024	3,647	5,281	5,308	5,931	6,550
Dépenses courantes	1,652	1,826	1,724	2,495	2,525	2,821	3,322
Salaires	548	765	697	983	983	1,128	1,292
Intérêts exigibles	496	288	263	376	374	407	450
Subventions et transferts	284	371	302	454	452	457	540
Biens et services	323	402	462	682	717	828	1,041
Dépenses en capital	704	1,787	1,678	2,399	2,421	2,846	3,084
financées sur ressources extérieures	460	1,410	1,371	1,819	1,826	1,929	1,898
financées sur ressources intérieures	244	376	307	581	596	917	1,186
Etat	142	85	54	75	90	133	214
Provinces	102	291	253	506	506	784	972
Dépenses exceptionnelles ³	231	384	245	322	322	154	69
financées sur ressources extérieures	97	209	42	174	174	139	69
financées sur ressources intérieures	133	175	204	148	149	15	0
Réserve budgétaire	0	27	0	65	39	110	74
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	-380	-453	282	-1,015	-1,034	-1,012	-987
Solde budgétaire intérieur ⁴	-138	54	253	-116	-180	-144	-124
Variations des arriérés (augmentation = +)	-9	-95	-40	-66	-66	-100	0
Résultat opérationnel de la banque centrale	-80	-75	-103	0	0	0	0
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééchelonnement intérêts)	-469	-624	139	-1,081	-1,099	-1,112	-987
Solde budgétaire intérieur	-227	-117	110	-181	-245	-244	-124
Financement total	469	624	-139	1,081	1,099	1,112	987
Financement intérieur	-12	-183	-568	37	121	0	0
Système bancaire ⁵	-76	-183	-568	-37	47	0	0
Produits privatisation	64	0	0	74	74
Financement extérieur (net)	456	617	425	980	979	816	724
Amortissement exigible avant allègement dette	-660	-316	-298	-186	-192	-245	-384
Prêts projets	396	769	726	1,154	1,158	1,051	1,068
Allègement de dette	0	164	-2	12	12	10	40
Besoin financement résiduel/erreurs et omissions	25	190	4	64	0	296	263
<i>(en millions de dollars EU)</i>	30	198	5	67	0	282	234
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB	9,073	12,163	11,908	14,585	14,585	17,005	19,734
Dépenses financées sur ressources intérieures	1,657	2,323	2,143	3,109	3,131	3,697	4,282
Dépenses en éducation, santé et développement rural	484	...	699	942	942	1,099	1,275

Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI no 11/54; les ratios sont calculés à partir d'un PIB révisé.² Calculs révisés de l'aide de l'initiative PPTE à partir de l'analyse de viabilité de la dette PPTE 2010 Rapport du FMI no 10/360.³ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses du programme de démobilitation, désarmement et réinsertion (DDR) et les coûts des élections.⁴ Le solde budgétaire est défini comme les recettes (hors pas-de-porte de l'accord sino-congolais) moins totales.

les dépenses totales (à l'exclusion des intérêts sur la dette intérieure, et les dépenses en capital et exceptionnelles financées sur ressources extérieures).

⁵ A partir de 2011, tout le financement du système bancaire ne concerne que la banque centrale.

Tableau 3b. République démocratique du Congo: opérations financières de l'administration centrale, 2009–13

	2009	2010		2011		2012	2013
	Prél.	Prog. ¹	Est	Prog. ¹	Proj.	Proj.	
	(En pourcentage du PIB sauf indication contraire)						
Total des recettes et dons	24.3	30.0	33.0	29.3	29.3	28.9	28.2
Total des recettes	16.8	19.5	18.9	20.9	20.6	20.3	21.1
Douanes et accises	6.2	7.0	6.3	7.1	6.5	6.7	6.9
Impôts directs et indirects	6.2	6.8	6.5	7.2	7.2	7.8	8.5
Pétrole (redevances et taxes)	1.5	2.4	2.2	2.6	2.8	2.6	2.3
Recettes non fiscales	3.0	3.3	3.8	4.0	4.1	3.2	3.3
<i>dont: pas-de-porte de l'accord sino-congolais</i>	1.1	1.0	0.0	0.8	0.8	0.0	0.0
Total des dons	7.5	10.4	14.1	8.4	8.7	8.6	7.1
Dons budgétaires	1.7	0.8	0.9	0.0	0.3	0.0	0.0
Dons projets	2.0	7.4	6.0	6.0	6.0	6.3	4.6
Aide initiative PPTE ²	3.8	2.2	7.1	2.3	2.3	2.3	2.6
<i>dont: FMI</i>	...	0.0	3.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des dépenses	28.5	33.8	30.6	36.2	36.4	34.9	33.2
Dépenses courantes	18.2	15.3	14.5	17.1	17.3	16.6	16.8
Salaires	6.0	6.4	5.9	6.7	6.7	6.6	6.5
Intérêts exigibles	5.5	2.4	2.2	2.6	2.6	2.4	2.3
Subventions et transferts	3.1	3.1	2.5	3.1	3.1	2.7	2.7
Biens et services	3.6	3.4	3.9	4.7	4.9	4.9	5.3
Dépenses en capital	7.8	15.0	14.1	16.5	16.6	16.7	15.6
financées sur ressources extérieures	5.1	11.8	11.5	12.5	12.5	11.3	9.6
financées sur ressources intérieures	2.7	3.2	2.6	4.0	4.1	5.4	6.0
Etat	1.6	0.7	0.5	0.5	0.6	0.8	1.1
Provinces	1.1	2.4	2.1	3.5	3.5	4.6	4.9
Dépenses exceptionnelles ³	2.5	3.2	2.1	2.2	2.2	0.9	0.4
financées sur ressources extérieures	1.1	1.8	0.4	1.2	1.2	0.8	0.4
financées sur ressources intérieures	1.5	1.5	1.7	1.0	1.0	0.1	0.0
Réserve budgétaire	0.0	0.2	0.0	0.4	0.3	0.6	0.4
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	-4.2	-3.8	2.4	-7.0	-7.1	-6.0	-5.0
Solde budgétaire intérieur ⁴	-1.5	0.5	2.1	-0.8	-1.2	-0.8	-0.6
Variations des arriérés (augmentation = +)	-0.1	-0.8	-0.3	-0.4	-0.4	-0.6	0.0
Résultat opérationnel de la banque centrale	-0.9	-0.6	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééchelonnement intérêts)	-5.2	-5.2	1.2	-7.4	-7.5	-6.5	-5.0
Solde budgétaire intérieur	-2.5	-1.0	0.9	-1.2	-1.7	-1.4	-0.6
Financement total	5.2	5.2	-1.2	7.4	7.5	6.5	5.0
Financement intérieur	-0.1	-1.5	-4.8	0.3	0.8	0.0	0.0
Système bancaire ⁵	-0.8	-1.5	-4.8	-0.3	0.3	0.0	0.0
Produits privatisation	0.7	0.0	0.0	0.5	0.5
Financement extérieur (net)	5.0	5.2	3.6	6.7	6.7	4.8	3.7
Amortissement exigible avant allègement dette	-7.3	-2.7	-2.5	-1.3	-1.3	-1.4	-1.9
Prêts projets	4.4	6.5	6.1	7.9	7.9	6.2	5.4
Allègement de dette	0.0	1.4	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2
Besoin financement résiduel/erreurs et omissions	0.3	1.6	0.0	0.4	0.0	1.7	1.3
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB (en milliards de FC)	9,073	11,908	11,908	14,585	14,585	17,005	19,734
Dépenses financées sur ressources intérieures	18.3	19.5	18.0	21.3	21.5	21.7	21.7
Dépenses en éducation, santé et développement rural	5.3	...	5.9	6.5	6.5	6.5	6.5

Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI no 11/54; les ratios sont calculés à partir d'un PIB révisé.² Calculs révisés de l'aide de l'initiative PPTE à partir de l'analyse de viabilité de la dette PPTE 2010 (Rapport du FMI no 10/360).³ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses du programme de démobilisation, désarmement et les coûts des élections.⁴ Le solde budgétaire intérieur est défini comme les recettes (hors pas-de-porte de l'accord sino-congolais) moins les dépenses totales (à l'exclusion des intérêts sur la dette intérieure, et les dépenses en capital et exceptionnelles financées sur ressources extérieures).⁵ A partir de 2011, tout le financement du système bancaire ne concerne que la banque centrale.

Tableau 4. République démocratique du Congo : Situation monétaire, 2007–11
(aux taux de change courants)

	2007	2008	2009	2010	2011
	Dec	Dec	Dec	Dec	Dec Proj.
(En milliards de FC)					
Avoirs extérieurs nets	-172.6	-211.0	-41.0	907.9	1,075.3
Avoirs intérieurs nets	831.4	1,252.4	1,584.5	1,100.7	1,381.6
Crédit intérieur	373.4	724.3	859.4	419.7	700.1
Crédit net à l'État	176.2	248.9	172.8	-395.2	-348.6
Crédit au secteur privé	195.2	472.3	657.7	782.6	1,012.9
Crédit aux entités parapubliques	1.9	3.1	28.9	32.4	35.8
Crédit à l'économie	197.1	475.4	686.6	815.0	1048.7
Autres postes, nets (revalorisations comprises)	458.1	528.1	725.0	681.0	681.5
Monnaie au sens large (M2)	641.2	998.4	1,501.9	1,963.6	2,405.0
Monnaie au sens strict (M1)	300.3	392.5	479.9	705.1	887.6
Circulation fiduciaire	233.3	304.6	381.5	489.4	623.4
Dépôts à vue	67.0	87.9	98.4	215.7	264.2
Quasi-monnaie	341.0	606.0	1,022.0	1,258.5	1,517.4
Dépôts préalables à l'importation	17.6	42.9	41.7	45.0	52.0
(Pourcentage de variation en glissement annuel)					
Avoirs extérieurs nets	43.4	-22.2	80.6	2,316.7	18.4
Avoirs intérieurs nets	11.6	50.6	26.5	-30.5	25.5
Crédit intérieur	51.3	94.0	18.7	-51.2	66.8
Crédit net à l'État	33.4	41.2	-30.6	-328.7	-11.8
Crédit à l'économie	72.0	141.1	44.4	18.7	28.7
Autres postes, nets (revalorisations comprises)	-8.1	15.3	37.3	-6.1	0.1
Monnaie au sens large (M2)	49.5	55.7	50.4	30.7	22.5
Monnaie au sens strict (M1)	41.2	30.7	22.3	46.9	25.9
Quasi monnaie	57.8	77.7	68.7	23.1	20.6
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	30.8	-6.0	17.0	63.2	8.5
Avoirs intérieurs nets	20.2	65.6	33.3	-32.2	14.3
Crédit intérieur	29.5	54.7	13.5	-29.3	14.3
Crédit net à l'État	10.3	11.3	-7.6	-37.8	2.4
Crédit à l'économie	19.2	43.4	21.2	8.5	11.9
Autres postes, nets (revalorisations comprises)	-9.4	10.9	19.7	-2.9	0.0
Monnaie au sens large (M2)	49.5	55.7	50.4	30.7	22.5
Monnaie au sens strict (M1)	20.4	14.4	8.8	15.0	9.3
Quasi monnaie	29.1	41.3	41.7	15.8	13.2
Pour mémoire :					
PIB nominal (en milliards de FC)	5,175	6,530	9,073	11,908	14,585
Vitesse de circulation (PIB/M2)	8.1	6.5	6.0	6.1	6.1
Dépôts en devises (pourcentage de M2)	52.8	60.6	67.8	63.7	62.7
Dépôts en devises (pourcentage des dépôts)	83.0	87.1	90.9	84.8	84.6
Avoirs extérieurs nets de la BCC 1	-333	-390	-558	172	221
Avoirs intérieurs nets de la BCC 1	622	774	1,037	450	540
dont: crédit net de la BCC à l'Etat 1	199	272	200	-341	-295
Monnaie centrale	288	384	479	621	761
dont: monnaie en circulation	244	320	395	510	598

Source : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ en milliards de FC aux taux de change courant.

Tableau 5. République démocratique du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2009-10¹
(En millions de francs congolais, sauf indication contraire)

	2009		2010 Cumulative change ^{2,3}				2010 variation cumulée 2.3				2010 variation cumulée 2.3			
	Stock Déc.		June		June		Sept.		Sept.		Déc.		Déc.	
	Réel		Crit. Réalis.	Crit. Réalis. Aj.	Act.	Observation	Indicatif	Indicatif Aj.	Réel	Observation	Crit. Réalis.	Crit. Réalis. Aj.	Réel	Observation
I. Critères de réalisation														
a. Plancher des avoirs extérieurs nets de la BCC4 (En millions de dollars EU)	-613		451	96	224	Observé	545	547	697	Observé	648	505	792	Observé
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC4	869,089		-260,923	-33,612	-139,067	Observé	-266,497	-265,155	-390,968	Observé	-266,056	-175,190	-365,271	Observé
c. Plafond du crédit bancaire net à l'État	182,353		-23,242	-109,659	-137,533	Observé	-111,982	-113,152	-130,224	Observé	-183,140	-18,032	-145,545	Observé
d. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de plus d'un an ⁴	...		0	...	0	Observé	0	...	0	Observé	0	...	0	Observé
e. Ceiling on the contracting or guaranteeing of new nonconcessional external debt with original maturity of less than one year by the government, and loans contracted by the EADs or the BCC ⁵	...		0	...	0	Observé	0	...	0	Observé	0	...	0	Observé
f. Paiement par la BCC des dépenses publiques (y compris les dépenses urgentes) sans l'autorisation des Ministères des finances et du budget suivant la procédure appropriée ⁵	...		0	...	0	Observé	0	...	0	Observé	0	...	0	Observé
g. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ⁵	...		0	...	0	Observé	0	...	0	Observé	0	...	0	Observé
II. II Objectifs indicatifs														
a. Base monétaire au sens strict	471,722		27,717	27,717	6,120	Observé	82,269	82,269	53,517	Observé	148,586	148,586	140,433	Observé
b. Solde intérieur (cumulé à compter du début de l'année)			79,117	79,117	148,019	Observé	-3,776	-3,776	135,189	Observé	-116,768	-116,768	110,010	Observé
c. Accumulation d'arriérés de salaires			0	...	0	Observé	0	...	0	Observé	0	...	0	Observé
Pour mémoire:														
Dépôts projets	9,516		0	...	73	...	0	...	2,295	...	0	...	991	...
Appui balance des paiements (millions de dollars EU)	...		378	...	18	...	568
aide extérieure programmée	...		451	...	79	...	678	...	656	...	793	...	639	...
paiements programmés de service de la dette extérieure	...		74	...	61	...	110	...	86	...	146	...	98	...
Prime de signature de l'accord sino-congolais (millions de dollars EU)	...		0	...	0	...	0	...	0	...	125	...	0	...
Produits de privatisations (millions de dollars EU)	...		0	...	0	...	0	...	0	...	0	...	0	...

Source : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour la définition et facteurs d'ajustement, voir section sur le suivi du programme du Memorandum de politiques économiques et financières et le Memorandum technique d'exécution.

² Les variations cumulatives sont calculées à partir de la fin décembre 2009.

³ Les critères de réalisation à fin juin 2010 sont ceux établis dans Rapport du FMI no 10/88 et les critères de réalisation à fin décembre et les objectifs indicatifs à fin septembre 2010 sont ceux établis dans Rapport du FMI no 10/329

⁴ Le stock des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs nets de la BCC est évalué aux taux de change du programme CGF 639.32; and 1 Euro = 905.07).

⁵ Ces critères de réalisation feront l'objet d'un suivi continu.

⁶ L'appui à la balance des paiements non libellé en dollars EU est évalué aux taux de change du programme.

**Tableau 6. République démocratique du Congo :
Repères structurels, Q1/2011**

Mesures	Échéance	État d'avancement
Gestion des finances publiques / mobilisation des recettes intérieures		
Production et publication des tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin du mois.	Continu	Observé
Inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures (hormis dépenses exceptionnelles) dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin du mois.	Continu	Observé
Autorisation préalable du Ministre des finances pour le paiement des dépenses publiques par la BCC (y compris des dépenses urgentes), conformément à la législation existante.	Continu	Observé
Indépendance de la banque centrale		
Achever la recapitalisation de la BCC par l'émission de titres négociables et rémunérés pour faire disparaître la valeur nette négative de la banque, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Fin mars 2011	Observé
Rapprocher chaque trimestre, à compter du premier trimestre 2011, les mouvements financiers entre l'État et la BCC (y compris paiements d'intérêts, dividendes et bénéfices).	Trimestriellement	Observé
Gouvernance et transparence		
Publication des contrats de concession, partage de production et partenariat entre entreprises publiques et privées dans les secteurs minier, forestier et pétrolier, dans les 60 jours de la date de signature (notamment informations sur primes de signature, régime d'imposition, actionnariat privé et membres du Conseil d'administration).	Continu	Observé
Communication et transfert rapides et exhaustifs des montants (primes de signature, redevances et autres paiements) revenant au Trésor et provenant de tous les contrats de concession, partage de production et partenariat entre entreprises publiques et privées dans les secteurs minier, forestier et pétrolier une fois que ceux-ci sont entrés en vigueur.	Trimestriellement	Observé

Tableau 8. République démocratique du Congo : Décaissements et conditions de l'accord FEC, 2009–12

Date disponibilité	Décaissements	Conditions
11 décembre 2009	49,493 millions de DTS	Aprobation de l'accord par le Conseil d'administration (décaissé)
31 mai 2010	49,493 millions de DTS	Achèvement de la première revue à partir du respect des critères de réalisation à fin décembre 2009 (décaissé)
31 décembre 2010	49,493 millions de DTS	Achèvement de la deuxième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin juin 2010
31 mars 2011 ¹	49,493 millions de DTS	Achèvement de la troisième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin décembre 2010
30 septembre 2011	49,493 millions de DTS	Achèvement de la quatrième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin juin 2011
31 mars 2012	49,493 millions de DTS	Achèvement de la cinquième revue à partir du respect des critères de réalisation à fin décembre 2011
30 septembre 2012	49,492 millions de DTS	Achèvement de la sixième (dernière) revue à partir du respect des critères de réalisation à fin juin 2012

Source: services du FMI.

ANNEXE I**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO****LETTRE D'INTENTION**

Kinshasa

11 avril 2011

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D C 20431
États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

La mise en œuvre de nos politiques dans le cadre de l'accord appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) se poursuit conformément aux objectifs tracés. Nous sollicitons à cet effet l'achèvement de la troisième revue ainsi que le décaissement de la quatrième tranche au titre de l'arrangement, pour un montant équivalant à 49,493 millions de DTS.

Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin décembre 2010 ont été observés, au même titre que les repères structurels.

Les résultats macroéconomiques ont été solides en 2010 : le taux de croissance du PIB réel s'est situé à environ 7 %, l'inflation en fin d'année était inférieure à 10 % et le solde des transactions courantes s'est sensiblement amélioré, ce à quoi ont contribué la discipline budgétaire et une politique monétaire prudente.

En 2011, la croissance est projetée à 6,5 %, soutenue par l'activité du secteur minier, des bâtiments et travaux publics et du tertiaire. Cependant, la montée des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques depuis la fin 2010 risque d'accélérer l'inflation et de neutraliser les efforts que nous déployons pour consolider la stabilité macroéconomique. Les autorités monétaires veilleront à ce que les effets de second tour de ces augmentations ne mettent pas en péril l'objectif à moyen terme d'un taux d'inflation inférieur à 10 %. Sur le plan budgétaire, pour préserver la cohésion sociale, nous répercuterons partiellement sur les prix intérieurs l'augmentation projetée des cours mondiaux du pétrole et prendrons des mesures nécessaires pour maintenir les objectifs budgétaires du programme de cette année.

Les prix intérieurs des carburants ont été relevés de 4% en moyenne fin mars.

Le Gouvernement et les autorités monétaires sont persuadés que les mesures et les politiques définies dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) de janvier 2011, et complétées par les autres mesures énoncées dans le MPEF complémentaire (ci-joint), demeurent appropriées pour atteindre les objectifs de leur programme à moyen terme.

Durant la période couverte par l'accord FEC, le Gouvernement et les autorités monétaires consulteront les services du FMI sur l'adoption de toute mesure qui pourrait se révéler nécessaire pour réaliser ces objectifs, y compris en matière de politique des prix des carburants, ou chaque fois que les services du FMI le solliciteront.

Le Gouvernement entend rendre public le contenu de la présente lettre et du MPEF complémentaire ci-joint, ainsi que celui du rapport des services du FMI qui accompagnera la demande d'achèvement de la troisième revue du programme et autorise le FMI à prendre les mesures nécessaires pour afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura donné son approbation à ladite demande.

La quatrième revue du programme se fondera sur les résultats enregistrés à fin juin 2011 et devrait être achevée au quatrième trimestre de cette année. À cet égard, nous sollicitons une modification des critères de réalisation à fin juin 2011 sur les variations des avoirs extérieurs nets (AEN) et des avoirs intérieurs nets (AIN) de la Banque Centrale du Congo afin de tenir compte de la réception plus tôt que prévu de l'appui financier extérieur de la Commission européenne et de son emploi projeté au premier semestre 2011. Cet appui avait été initialement programmé pour le second semestre 2011. La cinquième revue se fondera sur les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2011 et devrait être achevée au deuxième trimestre 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____
Adolphe Muzito
Premier Ministre

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières complémentaire, 2011
Mémoire technique d'exécution du programme

ANNEXE I

PIÈCE JOINTE I

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRE, 2011

Kinshasa, le 11 avril 2011

1. Le présent Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) complète celui qui accompagnait la lettre d'intention du Gouvernement en date du 21 janvier 2011. Il précise les politiques qui permettront de relever les défis liés à l'envolée des prix mondiaux des matières premières et à la problématique sociale qui en découle, tout en préservant la stabilité macroéconomique. Il fait par ailleurs le point sur le calendrier des réformes destinées à renforcer l'indépendance et les capacités de la Banque Centrale du Congo (BCC).

2. **Politique budgétaire.** La mise en œuvre de la politique budgétaire en 2010 a été solide, le solde budgétaire intérieur, précédemment déficitaire, est devenu légèrement excédentaire (0,2 % du PIB), et l'État a accumulé de l'épargne en sus de celle attribuable à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Cette épargne s'explique en partie par le décaissement anticipé de l'appui budgétaire de la Commission européenne, initialement prévu pour le second semestre de cette année.

3. En 2011, notre objectif sera de maintenir l'ancrage budgétaire consistant à faire en sorte que la BCC ne finance pas l'État. Compte tenu de la montée des tensions sociales, le Gouvernement veillera à répercuter partiellement sur les prix intérieurs l'augmentation prévue des cours mondiaux du pétrole (par rapport aux hypothèses de l'édition d'avril 2011 des *Perspectives de l'économie mondiale*) — d'où un manque à percevoir estimé à environ 0,6 % du PIB cette année — et à augmenter les dépenses pro-pauvres (principalement de santé et d'éducation) dans une proportion équivalente à 0,3 % du PIB. Le programme peut absorber un ajustement partiel des prix des carburants et une augmentation des dépenses pro-pauvres grâce à : i) une augmentation projetée des recettes (d'environ 0,3 % du PIB) en raison des meilleures perspectives des secteurs minier et pétrolier et d'un appui budgétaire de la Belgique plus important que prévu; ii) une réduction de l'épargne publique projetée; et iii) l'utilisation de la réserve budgétaire (non affectée). À la fin mars, le Gouvernement a relevé les prix intérieurs des carburants d'environ 4 % en moyenne, soit environ la moitié de l'augmentation prévue pour le reste de l'année. Pour maîtriser les risques budgétaires nous allons par ailleurs mener d'autres réformes. Celles-ci prévoient notamment de durcir le recouvrement des taxes sur les importations de carburants (repère structurel, tableau 2), de renforcer davantage l'administration douanière (notamment l'utilisation des moyens informatiques et des scanners), et de supprimer progressivement les incitations et exonérations fiscales discrétionnaires accordées à un certain nombre d'entreprises (repère structurel).

4. Le déficit budgétaire intérieur devrait se creuser d'environ 0,4 % du PIB par rapport aux perspectives budgétaires, mais le Gouvernement n'accumulera pas de dette intérieure cette année. Les mesures fiscales et les réformes administratives que nous mettrons en œuvre dans le courant de l'année devraient nous permettre d'atténuer la détérioration du déficit. Le programme est entièrement financé.

5. Lors du débat de la loi de finances de 2011, le Parlement a demandé au Gouvernement de relever le salaire minimum des enseignants et du personnel sanitaire. Le gouvernement souhaiterait donner suite à cette demande mais uniquement lorsque des recettes intérieures suffisantes pourront être mobilisées, pour veiller à ce que toute augmentation soit viable à moyen terme. Forts de notre souci d'assurer la viabilité des finances publiques, nous restons déterminés à suivre une stratégie prudente d'endettement extérieur. À cet égard, le Gouvernement a élargi les contours de la définition de la conditionnalité de la dette extérieure dans le cadre du programme afin d'inclure les principales entreprises publiques.

6. **Politique monétaire.** La BCC se montrera vigilante suite à la récente envolée des prix des produits énergétiques et alimentaires et continuera d'anticiper les événements. Elle tiendra compte de l'impact de ces renchérissements sur le niveau des prix mais veillera à ce que leurs effets de second tour ne mettent pas en péril l'objectif à moyen terme d'un taux d'inflation à un seul chiffre. La BCC a augmenté les taux d'intérêt directeurs en janvier face à l'accélération de l'inflation, conformément à son souci de maintenir les taux d'intérêt réels à un niveau relativement élevé. La croissance de la monnaie au sens large d'environ 23 % cette année devrait concorder avec un taux d'inflation en fin de période de près de 13 %.

7. **Politique de change.** La BCC interviendra sur le marché des changes uniquement pour lisser les fluctuations à court terme du taux de change et contribuer à atteindre l'objectif de réserves internationales du programme.

8. **Réforme de la banque centrale et politiques de secteur financier.** Agissant de concert avec la BCC, le Gouvernement encourage la poursuite des réformes de la banque centrale afin de renforcer son indépendance et ses capacités. Dans cette perspective, la BCC achèvera son plan stratégique visant à améliorer sa viabilité opérationnelle et financière et établira d'ici la fin septembre une stratégie contenant des échéances précises pour se désengager de l'Hôtel des Monnaies et du Centre hospitalier (repère structurel).

9. Les réformes du secteur financier progressent, appuyées par une importante assistance technique du FMI. Le travail se centre notamment sur les amendements de la loi et des réglementations bancaires afin de les aligner sur les pratiques internationales optimales. La BCC avait envisagé de mettre rapidement en œuvre ces réformes d'ici le milieu de 2011, mais il ressort des consultations avec les services du FMI et avec d'autres experts que, vu leur ampleur, les amendements exigeront beaucoup plus de temps que cela n'avait été initialement prévu. D'ici la fin septembre, la BCC entend revoir la loi sur la

banque centrale, la loi applicable aux banques commerciales et la réglementation du secteur bancaire et préparer des amendements appropriés de nature à renforcer la gestion et la résolution de crises au sein du secteur bancaire (repère structurel). La liquidation d'une banque en difficultés avance comme prévu.

_____/s/_____
Matata Ponyo Mapon
Ministre des Finances

_____/s/_____
Jean-Baptiste Nthawa
Ministre du Budget

_____/s/_____
Jean-Claude Masangu
Mulongo
Gouverneur, Banque
Centrale du Congo

Tableau I.1. République démocratique du Congo : nouveaux critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs trimestriels, 2010/11

(En millions de francs congolais, sauf indication contraire)

	2010	111 Variation cumul				2011
	Stock déc.	mars Indicatifs	juin Crit. réalis	sept. Indicatifs	déc. Crit. Réalis	Stock déc.
I. Critères de réalisation						
a. Plancher des avoirs extérieurs nets de la BCC ⁴ (En millions de dollars EU)	179	-25	-55	-61	57	237
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC ⁴	503,818	29,715	78,111	95,268	117,748	621,566
c. Plafond du crédit bancaire net à l'État	36,809	61,903	90,270	201,902	46,580	83,389
d. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État, y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de plus d'un an ⁵	0	0	0	0	0	0
e. Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État y compris par les EAD ou la BCC, à échéance initiale de moins d'un an ⁵	0	0	0	0	0	0
f. Paiement par la BCC des dépenses publiques (y compris les dépenses urgentes) sans l'autorisation des Ministères des finances et du budget suivant la procédure appropriée	0	0	0	0	0	0
g. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0	0	0	0	0	0
II. Objectifs indicatifs						
a. Base monétaire au sens strict	612,155	11,364	40,749	54,061	137,051	749,206
b. Solde intérieur (cumulé à compter du début de l'année)	...	-63,960	-103,108	-210,284	-245,354	...
c. Accumulation d'arriérés de salaires	0	0	0	0	0	...
Pour mémoire :						
Dépôts projets	10,507	0	0	0	0	10,507
Appui balance des paiements (millions de dollars EU)	...	50	50	50	50	...
Paiements programmés de service de la dette extérieure	...	25	44	72	85	...
Prime de signature de l'accord de coopération sino-congolais (millions de dollars EU)	...	0	0	0	125	...
Produit de privatisations (millions de dollars EU)	...	0	0	0	77	...

Source : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour la définition et facteurs d'ajustement, voir section sur le suivi du programme du Mémorandum de politiques économiques et financières et le mémorandum technique d'exécution du programme.

² Les variations cumulatives sont calculées à partir de fin décembre 2010.

³ Les critères de réalisation pour les avoirs intérieurs nets et les avoirs extérieurs nets de la BCC sont révisés à partir de ceux établis dans Rapport du FMI no 11/54.

⁴ Le stock des avoirs extérieurs nets et des avoirs intérieurs nets de la BCC est évalué aux taux de change du programme (1 \$ EU = 639,32 FC; 1 euro = 905,07).

⁵ Ces critères de réalisation feront l'objet d'un suivi continu.

⁶ L'appui à la balance des paiements non libellé en dollars EU est évalué aux taux de change du programme.

Tableau I.2. République du Congo : Repères structurels, 2011

Mesures	Échéance	État d'avancement
Gestion des finances publiques/mobilisation des recettes intérieures		
Présentation par l'ARMP d'un rapport initial sur la mise en application à l'échelle centrale de la nouvelle loi sur les marchés publics, montrant qu'au moins 60 % de tous les contrats de plus de 500.000 dollars EU ont été adjugés par appel à la concurrence.	Fin juin 2011	
Publication de toutes les décisions d'adjudication de contrats, y compris soumissions et appels, sur le site Internet de l'ARMP.	Par trimestre, à compter de fin juin 2011	
Renforcement du recouvrement des taxes en supprimant l'utilisation frauduleuse des exonérations consenties aux entreprises minières, grâce à une amélioration du suivi et de l'exécution.	Fin juillet 2011	
Élimination progressive des incitations et exonérations fiscales discrétionnaires accordées à un certain nombre d'entreprises.	Fin juillet 2011	
Production et publication de tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 30 jours après la fin de chaque mois.	Continu	Observé
Inclusion des dépenses financées sur ressources extérieures (hormis dépenses exceptionnelles) dans les tableaux d'exécution budgétaire mensuels (rapprochés avec les données du TOFE et de la BCC, et les statistiques monétaires) au plus tard 3 mois après la fin de chaque mois.	Continu	Observé
Non paiement par la BCC de dépenses au nom de l'État (y compris dépenses urgentes) sans autorisation préalable du Ministre des Finances conformément à la législation en vigueur.	Continu	Observé
Indépendance de la banque centrale		
Achèvement de la recapitalisation de la BCC par l'émission de titres rémunérés et négociables pour absorber la valeur nette négative conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Fin mars 2011	Observé
Dépôt au Parlement d'amendements à la loi bancaire pour i) renforcer le cadre réglementaire applicable aux grands actionnaires des banques ii) élaborer les procédures administratives appropriées (sous la direction de la banque centrale) pour les résolutions bancaires et les procédures collectives; iii) déterminer l'ordre de priorité des créances; et v) définir le régime juridique de prêteur de dernier recours.	Fin septembre 2011	
Boucler le plan stratégique destiné à améliorer la viabilité opérationnelle et financière de la BCC et adopter une stratégie dotée d'un calendrier bien défini pour le retrait de l'Hôtel des monnaies et du centre hospitalier.	Fin septembre 2011	
À compter du premier trimestre 2011, entreprendre un rapprochement trimestriel des flux financiers entre l'État et la BCC (y compris paiements d'intérêts, dividendes et bénéfices).	Par trimestre	Observé
Gouvernance et transparence		
Publication des contrats de partenariat, de partage de la production et de concession entre des entreprises publiques et des entreprises privées des secteurs minier, forestier et pétrolier dans les 60 jours suivant la signature du contrat (y compris informations sur primes à la signature, régime de fiscalité, actionnariat privé, membres du conseil d'administration).	Continu	Observé
Communication et transfert rapides et exhaustifs des montants (primes de signature, redevances et autres paiements) revenant au Trésor et provenant de tous les contrats de concession, partage de production et partenariat entre entreprises publiques et privées dans les secteurs minier, forestier et pétrolier une fois que ceux-ci sont entrés en vigueur.	Par trimestre	Observé

ANNEXE I
PIÈCE JOINTE II

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MÉMORANDUM TECHNIQUE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Kinshasa
11 avril 2011

1. Le présent mémorandum met à jour le Mémorandum technique d'exécution du programme qui accompagnait le MPEF de janvier 2011¹. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs sont mesurés à partir des variations cumulées à compter du début de l'année. Les variables libellées en dollars EU seront converties en francs congolais (FC) en utilisant le taux de change du programme (639,32 FC pour un dollar EU). Les variables libellées en monnaies autres que le dollar EU (à l'exclusion du DTS et de l'euro) seront d'abord converties en dollars EU à l'aide du taux de change au 31 décembre 2010 du dollar EU/monnaie. Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 994,02 FC pour un DTS. Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 994,02 FC pour un DTS. Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 905,07 FC pour un euro.
2. **Couverture institutionnelle.** L'**administration centrale (État)** comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire aux fins du présent mémorandum, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le **système bancaire** est défini comme couvrant la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les banques commerciales existantes ou nouvellement agréées.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2011 ont été modifiés, et des critères de réalisation quantitatifs ont été établis pour la fin décembre 2011, de même que des objectifs indicatifs pour la fin septembre 2011 au regard des paramètres suivants :
- Les variations des avoirs extérieurs nets de la BCC;
 - Les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC;

¹ Le mémorandum technique d'exécution qui accompagne le MPEF de juin 2010 reste applicable à la définition des critères de réalisation et facteurs d'ajustement fixés pour la fin décembre 2010 et la troisième revue.

- Les variations du crédit net du système bancaire à l'État (administration centrale);
- Le paiement de dépenses publiques (y compris dépenses urgentes) par la BCC sans autorisation préalable des Ministères du budget et des finances, conformément aux procédures budgétaires appropriées;
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'administration centrale (État), les administrations locales ou la BCC;
- Les emprunts extérieurs non concessionnels à court terme contractés ou garantis par l'administration centrale, les administrations locales ou la BCC;
- L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.

Planchers des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCC

4. **Définition:** On entend par **avoirs extérieurs nets (AEN)** la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements extérieurs. Les **avoirs extérieurs bruts** sont définis comme la somme des lignes suivantes : i) les avoirs en or monétaire de la BCC; ii) les avoirs en DTS ; et iii) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Sont exclus de la définition des réserves brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents (y compris les allocations de DTS), dont le FMI.

5. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des AEN.

- **Appui à la balance des paiements (ABP):** les planchers des AEN seront ajustés à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la baisse des planchers des AEN.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure :** les planchers des AEN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine :** les planchers des AEN seront ajustés i) à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % du total du décaissement de la prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine dépassant le niveau prévu dans le programme, ou ii) à la baisse, d'un montant équivalant au total des moins-perçus de prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine par rapport au niveau programmé.

- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : le plancher des AEN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

6. **Définition** : l'ABP comprend tous les dons et prêts extérieurs à l'exclusion de ceux qui sont liés à des projets. Les financements extérieurs pour le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sont considérés comme liés à des projets et échappent donc à la définition de l'ABP.

7. **Définition** : les paiements au titre du service de la dette extérieure sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCC

8. **Définition** : les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir paragraphe 19 ci-dessous) moins les AEN. À partir de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : i) le crédit net à l'État (administration centrale) (voir paragraphe 10 ci-dessous) ; ii) le crédit au secteur privé ; iii) le crédit aux entreprises publiques ; iv) le crédit aux banques commerciales et v) les autres avoirs nets.

9. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds des AIN.

- **ABP** : les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds des AIN.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds des AIN seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine** : les plafonds des AIN sera ajusté i) à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % du total du décaissement de la prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine allant au-delà du niveau prévu dans le programme, ou ii) à la hausse, d'un montant équivalant au total des moins-perçus de prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine par rapport au niveau programmé.
- **Produit de la privatisation** : les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % la totalité de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

Plafond du crédit net du système bancaire à l'État (CNE)

10. **Définition** : le crédit net du système bancaire à l'État (CNE) est défini comme la somme des créances nettes de la BCC et des banques commerciales sur l'administration centrale, plus le déficit net de trésorerie de la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE. Tous les flux libellés en devises destinés au budget seront convertis en monnaie nationale au taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.

11. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds du CNE.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % du total du décaissement de la prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine allant au-delà du niveau prévu dans le programme, ou ii) à la hausse, d'un montant équivalant au total des moins-perçus de prime à la signature de la convention de coopération avec la Chine par rapport au niveau programmé.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 % la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Plafonds de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public

12. **Définition** : le secteur public comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), d'importantes entreprises publiques (GECAMINES, SNEL et MIBA), ainsi que les organisations sans but lucratif contrôlées et financées par l'administration centrale.

13. **Définition** : la dette est définie conformément à la décision du Conseil d'administration N° 6230 (79/140), point 9, révisée le 31 août 2009

(décision No. 14416-(09/91)) (voir Annexe)². Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

14. **Définition** : un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service³. Les taux d'actualisation utilisés à cette fin sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans est celui qui sert pour calculer la VA, et donc l'élément don, dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance inférieure à 15 ans. À ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 % pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

15. **Définition** : le plafond de la dette extérieure non concessionnelle s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie pour laquelle la contre-valeur n'a pas été reçue. Elle exclut i) l'utilisation des ressources du FMI; ii) les dettes encourues pour restructurer, refinancer ou rembourser avant échéance les dettes existantes, pour autant que ces dettes soient contractées à des conditions plus favorables que les dettes existantes; iii) les dettes concessionnelles; et v) les crédits normaux à l'importation d'une échéance maximale d'un an⁴.

16. **Définition** : la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

17. **Définition** : les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique **de manière continue** durant toute la période couverte par l'accord FEC. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de

² <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/082009.pdf>.

³ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

⁴ Un dispositif de financement des importations est considéré comme «normal» lorsque le crédit s'amortit automatiquement.

renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations.

II. OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

18. Les objectifs indicatifs concernent la base monétaire au sens strict, la non-accumulation d'arriérés de paiement de salaires et le solde budgétaire intérieur.

Plafonds de la base monétaire

19. **Définition** : la base monétaire au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Plafond de l'accumulation des arriérés de salaires

20. **Définition** : Les arriérés de salaires sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 30 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des agents de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1^{er} janvier 2011.

Plafond du solde budgétaire intérieur

21. **Définition** : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme (les recettes intérieures) moins (les dépenses financées sur ressources intérieures). Les **recettes intérieures** sont définies comme (le total des recettes et des dons) moins (les dons) moins (les pas de porte de la convention de coopération avec la Chine). Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme (le total des dépenses et prêts nets) moins (les investissements financés par l'étranger) moins (les paiements au titre des intérêts étrangers) plus (le déficit d'exploitation de la BCC) plus (l'accumulation nette d'arriérés intérieurs).

22. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

- **ABP** : Il n'y aura d'ajustement ni à la hausse ni à la baisse des planchers du solde budgétaire intérieur au titre d'un excédent ou moins-perçu d'ABP (à l'exclusion de celui du FMI).
- **Produit des privatisations**: Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé; ii) à la baisse de 50 % du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.

III. CLAUSE DE CONSULTATION

23. Les autorités consulteront le FMI avant d'apporter toute révision aux politiques énoncées dans le MPEF.

IV. DONNÉES À COMMUNIQUER POUR LES BESOINS DU SUIVI DU PROGRAMME

Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après. En outre, elles fourniront des données mensuelles sur la structure des prix intérieurs des carburants afin d'évaluer le coût budgétaire de la politique de tarification des carburants.

Synthèse des données à communiquer

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Volume des achats et des ventes de devises sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	1 jour
Volume des achats et des ventes de la BCC sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	1 jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	1 jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU	BCC	Quotidien	1 jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU offert par les banques commerciales à leurs clients	BCC	Quotidien	1 jour
Moyenne du taux de change de référence FC/\$EU utilisé par les bureaux de change	BCC	Quotidien	1 jour
Situation monétaire intégrée	BCC	Mensuel	2 semaines
Bilan de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine
Situation monétaire des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Structure des taux d'intérêt des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Réserves (volontaires et obligatoires) des banques de dépôts	BCC	Quotidien	1 jour
Volume des transactions en FC sur le marché interbancaire	BCC	Quotidien	1 jour
Encours des créances de la Banque centrale sur les banques de dépôts	BCC	Quotidien	1 jour
Ventes de devises (y compris par adjudications) par la banque centrale	BCC	Hebdomadaire	1 semaine
Encours et nouvelles émissions de billets de trésorerie (BTR)	BCC	Hebdomadaire	1 jour
Évolution des réserves libres des banques	BCC	Hebdomadaire	1 jour
Structure des taux d'intérêt de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine
Indice des prix à la consommation	BCC	Hebdomadaire	1 semaine
Indicateurs de solidité financière des banques de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines
Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et indicateurs de production intérieure	BCC	Mensuel	3 semaines
Exécution du plan de trésorerie en devises de la BCC	BCC	Hebdomadaire	1 semaine
Exécution du plan de trésorerie en monnaie nationale de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine
Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC	BCC	Mensuel	3 semaines

Synthèse des données à communiquer (suite)

Information	Organe responsable	Fréquence	Délai de soumission
Évolution de l'exécution du plan d'engagement et du plan de trésorerie	MF/MB	Hebdomadaire	1 jour
Exécution du plan de flux de trésorerie du Gouvernement	MF	Mensuel	2 semaines
Montant, conditions, détenteurs et encours des billets à ordre (traites)	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise	MF	Mensuel	4 semaines
Ventilation des impôts directs et indirects	MF	Mensuel	4 semaines
Ventilation des recettes non fiscales	MF	Mensuel	4 semaines
Plan d'engagement projeté des dépenses	MB	Trimestriel	2 semaines
État de suivi budgétaire (ESB)	MB	Mensuel	2 semaines
Masse salariale validée par catégorie de bénéficiaires	MF	Mensuel	3 semaines
Masse salariale payée par catégorie de bénéficiaires	MF	Mensuel	3 semaines
Employés rémunérés par catégorie	MF	Mensuel	3 semaines
Grille des salaires de la fonction publique	MF	En cas de changement	3 semaines
Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Recettes de privatisations	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Dette intérieure du secteur public, par catégorie et par créancier	MF	Mensuel	3 semaines
Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les administrations locales	MF/BCC	Mensuel	3 semaines
Tableaux d'exécution budgétaire montrant les plans de trésorerie et d'engagement annuels et toutes les étapes de l'exécution des dépenses jusqu'aux paiements	MF/MB	Hebdomadaire	3 jours
Rapports d'audit externe des données de la BCC permettant d'évaluer les critères de réalisation quantitatifs et les repères du programme et indiquant tout ajustement des données communiquées aux dates de référence	BCC	Semestriel	1 semaine

Annexe

Définition de la dette

- a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant :
- i) les prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);
 - ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer les paiements jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services;
 - iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes généralement plus courtes que la durée de vie totale escomptée des biens concernés, le bailleur conservant le titre de propriété. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette retenue au paragraphe a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, le paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

ANNEXE II

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1. **Les inquiétudes liées à la gouvernance et à la transparence ont provoqué un ralentissement des financements extérieurs au second semestre de 2010.** Le gouvernement y a réagi en élargissant le champ de ses réformes de gouvernance économique avec le concours de la Banque mondiale, du FMI et de ses partenaires au développement. Les réformes privilégient les industries extractives – secteurs minier, forestier et pétrolier -, et visent notamment à assurer l’inviolabilité des contrats et des droits de propriété privée et à garantir une plus grande transparence des transactions dans ces secteurs d’activités.
2. **Les autorités congolaises et les services du FMI et de la Banque mondiale ont examiné les progrès accomplis par ce programme de réformes au cours d’une mission réalisée du 21 février au 1^{er} mars 2011** ainsi que dans le cadre d’autres entretiens avec les services de la Banque mondiale mi-mars 2011. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l’état d’avancement de chaque mesure à l’issue de ces deux rencontres.¹

¹ Dans le cadre de l’amélioration de la gouvernance et de la transparence, les autorités s’attachent également à renforcer le processus de passation des marchés publics avec l’aide de la Banque mondiale. Un certain nombre de mesures sont prévues à cet effet mais ne sont pas présentées dans le tableau II.1 consacré aux industries extractives.

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
Secteur minier (mesures 1 à 9)			
1. Rendre publics de tous les contrats entre les entreprises minières publiques et les partenaires privés dans les 60 jours suivant leur approbation, conformément aux lois et réglementations en vigueur (repère structurel de l'accord FEC).	Continue	Présidence; Mines	Réalisée. Les ministères des Finances et du Budget ont publié les contrats entre les entreprises publiques et privées sur leur site internet respectif. Le contrat de Metalkol a été publié au Journal officiel en octobre 2010. Depuis janvier 2011, six contrats miniers signés en 2010 ont été rendus publics sur le site internet du Ministère des Mines.
2. Mener à bien une revue des lois et règlements existants et procéder aux modifications correspondantes en vue de formaliser cette obligation de publication:			
<ul style="list-style-type: none"> • Revue des lois et règlements existants. 	A déterminer	Mines	Réalisée. Le ministère des Mines a revu les lois et règlements existants. Les textes actuels ne mentionnent pas la publication des contrats.
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un projet de décret consacrant la publication de tous les contrats de partenariat dans le secteur minier, ainsi que dans les secteurs pétrolier et forestier. 	31 mars 2011	Mines, Portefeuille, Pétrole	En cours: le projet de décret a été élaboré et concerne tous les secteurs. Les services de la Banque mondiale ont apporté des observations sur le décret.
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet de décret portant obligation de publication de tous les contrats devant la Commission des lois du gouvernement pour examen et approbation. 	31 mars 2011	Mines, Environnement Pétrole	En cours: le projet de décret sera présenté à la Commission après y avoir intégré les observations de la Banque mondiale.
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du projet de décret par le gouvernement et signature du décret consacrant la publication de tous les contrats de partenariat. 	30 avril 2011	Mines; Primature	En cours: le projet de décret sera signé après adoption en Conseil des ministres.
3. Mener évaluation satisfaisante du projet de contrat type avant son adoption par le gouvernement.	31 mai 2011	Mines; Primature	Réalisée. Le projet a déjà été finalisé au niveau du CTCPM pour le secteur minier et présenté à la Banque mondiale pour observations avant son adoption par le gouvernement. La Banque mondiale transmettra ses observations mi-avril 2011.

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
4. Enregistrer dans le système cadastral tous les droits miniers accordés et les mettre à jour systématiquement avec un accès facile pour le public à travers le site web:		Mines (CAMI)	Réalisée : les droits miniers attribués sont affichés dans le système cadastral et seront publiés dès que le site web du Cadastre minier (CAMI) sera opérationnel.
<ul style="list-style-type: none"> Publier la carte des retombes minières et la liste de permis sur le site web du Ministère des Mines. 	17 déc 2010	Mines	Réalisée : la carte des retombes minières et la liste de permis sont disponibles sur le site web du Ministère des Mines : www.mines-rdc.cd .
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une interface internet fonctionnelle sur le site du CAMI: 	30 avril 2011		En cours: l'interface internet fonctionnelle est opérationnelle sur le site web du Ministère des Mines : www.mines-rdc.cd . Un appel d'offres a été lancé (dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale) pour recruter une entreprise chargée de créer le site internet du CAMI.
5. Assurer la traçabilité des paiements des droits superficiels afin de permettre au CAMI d'appliquer le règlement minier.		Finances	
<ul style="list-style-type: none"> Adresser une demande d'ouverture d'un sous-compte pour les recettes de la Direction générale des recettes administratives et domaniales (DGRAD). 	31 déc 2010	Mines	Réalisée: par lettre no. REF/CAMI/DG/02862/2010 du 31 décembre 2010, le Directeur général du CAMI a demandé au Ministre des Finances de procéder à l'ouverture d'un sous-compte des recettes des Droits superficiels annuels par carré pour assurer la traçabilité de paiement.
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'ouverture d'un sous-compte transitoire DGRAD auprès d'une banque commerciale. 	31 mars 2011	Finances	Réalisée: Sur instruction du Ministre des Finances, la DGRAD a ouvert le 13 janvier 2011 auprès de la Rawbank/Agence de Kinshasa, le compte transitoire 05101-0200099736-17 USD pour recueillir et consolider tous les paiements de droits superficiels avant leur nivellement au compte général du Trésor.
6. Assurer le mécanisme de mise à disposition régulière de fonds du budget au CAMI et autres entités chargées du suivi du secteur.	Continue	Finances	En cours: par lettre no. 0231 CAB/MIN/ FINANCES/CTR/MUL/ NGA/2011 du 18 janvier 2011, le Ministre des Finances s'est engagé à mettre régulièrement à la disposition de CAMI des moyens financiers pour son fonctionnement. A ce jour, les allocations mensuelles ont été versées à bonne date.
7. Etendre les activités du CAMI aux provinces.	A déterminer	Mines (CAMI)	En cours: l'élargissement des activités de CAMI est prévue dans le cadre du projet PROMINES (projet appuyé par la Banque mondiale).

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
8. Mettre en œuvre les procédures d'appels d'offres pour les concessions du domaine public.			
• Elaborer le manuel des procédures.	31 mars 2011	Mines	En cours : le projet de manuel a été finalisé, en y intégrant les observations de la Banque mondiale.
• Adopter le manuel par décret du Ministère des Mines.	31 mars 2011	Mines	En cours : le projet de manuel sera présenté au Ministre pour signature dès que les observations de la Banque mondiale seront intégrées.
• Prendre un arrêté ministériel permettant le dégel des titres et permis renoncés, sous la responsabilité du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM), et leur passage dans le domaine public de l'Etat de façon à organiser les appels d'offres.	31 janv 2011	Mines	Réalisée: Le projet d'arrêté portant dégel des titres et permis est disponible.
9. Initier un appel d'offres en commençant avec les concessions éligibles et prioritaires.			
• Identifier et sélectionner les carrés miniers sur la base de dossiers techniques transmis au Ministère des Mines.	31 mars 2011	Mines	Réalisée: le CRGM a déjà procédé à la sélection de la concession.
• Rédiger un cahier des charges et lancer un appel d'offres pilote.	31 mai 2011	Mines	Non commencée.
• Evaluer les offres et attribuer les carrés miniers.	30 sept 2011	Mines	Non commencée.
Secteur forestier (mesures 10 à 14)			
10. Finalisation du processus de la revue légale des anciens titres forestiers:			
• Publier les revendications et les décisions y afférentes aux recours introduits par les détenteurs	31 mars 2010	Environnement	En cours: le Ministère de l'Environnement a réuni tous les éléments y afférents. La publication a été faite sur le site web du

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
des titres qui n'ont pas été jugés éligibles à la conversion par la commission ininterministérielle adhoc.			gouvernement mais pas encore sur le site internet du Ministère de l'Environnement.
<ul style="list-style-type: none"> Publier le calendrier des négociations des cahiers des charges relatifs aux obligations environnementales et sociales qui seront annexés aux contrats de concessions forestières. 	30 avril 2011	Environnement	En cours: le Ministre de l'Environnement a donné aux détenteurs des contrats des concessions forestières un délai de six mois courant jusqu'au 31 juillet 2011 pour clôturer les négociations des cahiers des charges. Le calendrier des principales étapes provisoires est en cours d'élaboration.
11. Prendre un décret pour confirmer que l'attribution discrétionnaire ne serait utilisée seulement que pour les concessions orientées vers les services de conservation et environnementaux.	30 avril 2011	Environnement Primature	En cours: par lettre no. 584/CAB/MIN/ECN-T/27/JEB/11 datée du 17 mars 2011, le Ministère de l'Environnement a confirmé son engagement à respecter les règles énoncées aux Articles 37 à 39 du Décret no. 08/09 daté du 8 avril 2008, portant définition de la procédure pour l'attribution de concessions dans le secteur forestier. La Banque mondiale recommande l'adoption d'un nouveau décret pour renforcer le cadre juridique.
12. Préparer un rapport sur l'état des lieux des licences et permis existants dans le secteur forestier.	31 mars 2011	Environnement	Réalisée: le rapport sur l'état des lieux des licences et permis existants est déjà disponible auprès du Ministère de l'Environnement : www.mecnt.cd .
13. Rendre publique et mettre à jour la liste des détenteurs des droits forestiers.	31 mars 2011	Environnement	Réalisée: la liste a été préparée, mise à jour et publiée sur le site internet du Ministère de l'Environnement le 18 février 2011.
14. Actualiser la liste des détenteurs des droits forestiers qui sont à jours pour les paiements d'impôts et informer l'administration des forêts sur les autres cas, à des fins répressives.	En cours	Finances	Réalisée : la DGRAD, chargée du recouvrement des taxes forestières, a publié le 23 mars la liste actualisée des détenteurs des droits forestiers à jour de leurs paiements d'impôts. La liste sera rendue publique sur le site internet du Ministère de l'Environnement.
Secteur pétrolier (mesures 15 à 27)			
15. Préparer et vulgariser la lettre de politique du secteur pétrolier.	31 mars 2011	Hydrocarbures	En cours: la lettre de politique du secteur pétrolier a été élaborée et adoptée en conseil des Ministres au mois de mars 2010. Elle fera l'objet d'actualisation suivant les orientations données par le Président de la République et des observations formulées au niveau du Parlement, notamment sur l'octroi de permis d'exploration et d'exploitation, en privilégiant l'évaluation des réserves au lieu de la taxation forfaitaire. La vulgarisation a débuté à travers les médias par des émissions radio télévisées et divers exposés. Une mise à

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
			jour de la lettre est attendue prochainement.
16. Mise en place du site web du Ministère des Hydrocarbures à travers:			
<ul style="list-style-type: none"> La définition des besoins, notamment des besoins de formation, la préparation des termes de références, le lancement d'appels d'offres, la signature du contrat de prestation de services, et la signature du contrat. 	31 mars 2011	Hydrocarbures	En cours: compte tenu du retard dans la passation des marchés publics, les discussions porteront aussi sur la mise en place du site web du Ministère des Finances en même temps que sur celui du Ministère des Hydrocarbures. Un réseau est également envisagé.
<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du site web et vulgarisation. 	30 juin 2011	Hydrocarbures	Non commencée.
17. Publication du cadre juridique et réglementaire ainsi que des conventions pétrolières :			
<ul style="list-style-type: none"> Publier les lois et règlements existants sur le site web du Ministère des Hydrocarbures. 	30 juin 2011	Hydrocarbures	En cours: le Ministère des Hydrocarbures ne dispose pas à ce jour d'un site web. La publication des lois et règlements sera effective avec la création du site web sur financement de la Banque mondiale.
<ul style="list-style-type: none"> Publier la nouvelle loi sur les hydrocarbures sur le site web du Ministère des Hydrocarbures. 	Après adoption	Hydrocarbures	En cours: la proposition de loi sur les hydrocarbures a été examinée et adoptée au Sénat. Elle sera examinée en seconde lecture au niveau de l'Assemblée nationale avant sa promulgation et publication sur le site web.
<ul style="list-style-type: none"> Publier toutes les conventions pétrolières, dans les 60 jours qui suivent leur approbation, ainsi que les permis d'exploration ou de mise en valeur. Publier en outre toutes les conventions pétrolières existantes. 	30 juin 2011	Hydrocarbures	En cours: les conventions et permis d'exploration et d'exploitation sont publiés au Journal officiel. Ils seront affichés sur le site web du Ministère dès sa mise en service.
<ul style="list-style-type: none"> Publier et faire connaître la loi sur les hydrocarbures. 	Après promulgation	Hydrocarbures	En cours : la vulgarisation est subordonnée à la promulgation de la loi sur les hydrocarbures.
<ul style="list-style-type: none"> Publier sur le site web du Ministère des Hydrocarbures la carte des blocs octroyés ou ouverts, y compris les détenteurs des droits d'exploration et d'exploitation ainsi que la date d'échéance de ces droits. 	30 juin 2011	Hydrocarbures	En cours: à ce jour, le Ministère n'a publié au Journal officiel que les contrats pour le partage (CPP). La carte des blocs octroyés ou non sera publiée dès la mise en service du site internet.

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
18. Clarifier le cadre réglementaire:			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter les conventions pétrolières types définissant : 	60 jours après promulgation	Hydrocarbures	Action subordonnée à la promulgation de la Loi sur les hydrocarbures.
19. Elaborer et publier la politique d'octroi des droits d'exploration et d'exploitation.			
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et approuver par arrêté les manuels d'appels d'offres et de gré à gré. 	30 juin 2011	Hydrocarbures	En cours: la prise de l'arrêté est subordonnée à l'approbation de la Loi sur les hydrocarbures. Entre temps, un arrêté ministériel portant sur l'organisation des appels d'offres pour quelques blocs est en cours d'application.
<ul style="list-style-type: none"> Evaluer les bassins pétroliers nationaux et classer les zones sur base de leur maturité. 	Depuis fin décembre 2010		En cours: les discussions sont en cours avec les bureaux d'études Airborn et Fugro. Les besoins de financement sont évalués à 10 millions de dollars EU. Le Ministère envisage un appel d'offres restreint pour chaque bassin pétrolier, dont les termes de références sont en cours d'élaboration.
20. Déterminer les besoins et le plan de formation ainsi que les moyens de financement.	31 mars 2011	Hydrocarbures	En cours: Les besoins , le plan de formation ainsi que les moyens de financement sont prévus dans la proposition de loi.
21. Finaliser le cadre organique du Ministère des Hydrocarbures.	30 juin 2011	Hydrocarbures	En cours: le cadre organique est en cours d'élaboration au niveau du Secrétariat Général aux Hydrocarbures.
22. Définir la procédure relative à la déclaration des zones protégées et des zones restreintes ainsi que leurs classements et déclassements par rapport à l'exploration et l'exploitation pétrolières.	30 juin 2011	Hydrocarbures; Mines; Environnement	En cours: les divers ministères doivent travailler en étroite collaboration pour assurer : (i) la réalisation des études et la bonne définition des responsabilités respectives de chaque institution qui doivent se traduire dans la structure judiciaire et réglementaire, et (ii) la cohérence entre les cadre judiciaire et les réglementations des Ministères de l'Environnement et des Hydrocarbures.
Transparence et responsabilisation de la gestion des ressources naturelles			
23. Adopter les rapports de l'ITIE vérifiant les montants perçus et versés au Trésor public en 2008 et 2009, et un plan d'action pour résoudre les disparités.	30 juin 2011	Plan, Mines; Hydrocarbures	En cours: les rapports ITIE 2008 et 2009 sont en cours d'élaboration au Secrétariat de l'ITIE et seront publiés au mois de mai 2011. Certains organismes publics n'ayant pas encore fourni les données attendues (DGI, DGDA, OCC, CEEC), le processus risque d'être ralenti.
24. Adopter une procédure qui permet de suivre régulièrement l'enregistrement de toutes les ressources dans les comptes du Trésor, 10 jours après la clôture de chaque	Continue	SG aux hydrocarbures;	Réalisée: un formulaire type de présentation a été accepté par le Ministre des Finances en mars 2011.

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
mois.		Finances	
25. Appliquer les procédures concurrentielles en cas de privatisation des biens et /ou des ventes des participations de l'Etat dans les entreprises du portefeuille en conformité avec la loi de 2008.	A compter du 1 ^{er} nov. 2010	Portfeuille	Réalisée : suivant les nouveaux statuts des entreprises du portefeuille de l'Etat, les dispositions relatives aux processus de privatisation (loi portant désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille et le décret portant création, organisation et fonctionnement du COPIREP) sont d'application.
26. Rendre publics sur une base trimestrielle sur le site du Ministère des Finances: (i) les recettes provenant des ventes de biens du secteur des ressources naturelles et (ii) les primes (Pas-de-porte), les dividendes et les redevances perçues.	A compter de janvier 2011	Finances; Ministères sectoriels	En cours: La première publication aura lieu en avril 2011 et portera sur le premier trimestre de l'année. L'instruction N° 1228 CAB/MIN/FINANCES/CTR/MUL/KAN/2011 sur le contrôle des recettes dans le secteur des ressources naturelles a été signée par le Ministre des Finances le 19 mars 2011.
Veiller à ce que la cession des actifs des entreprises publiques soit faite en conformité avec les meilleures pratiques internationales			
27. (i) Mettre en œuvre les propositions du décret no. 08/2008 daté du 07 juillet 2008 sur le désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille, notamment celles relatives à l'autorisation par le Ministre du Portfeuille d'appels d'offres.	31 mars 2011	Portfeuille; COPIREP	En cours: les dispositions juridiques existent. Elles seront renforcées par une circulaire du Ministère du Portfeuille à l'attention du Conseil d'Administration et des Administrateurs des entreprises du portefeuille. Le projet de circulaire est en cours d'élaboration finale et sera présenté à la Banque mondiale pour observation. La circulaire imposera le respect des dispositions juridiques régissant la passation des marchés publics et les accords de partenariat.
(ii) Mettre en place les principes directeurs régissant la gestion des droits miniers détenus par des entreprises minières publiques, les conditions de leur cession à des partenaires privés ou publics, et la gestion des recettes issues de tels transferts.	30 juin 2011	Finances; Mines; Portfeuille	Mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à la question et présenter des propositions au gouvernement.
28. Formaliser une plate forme de suivi et dialogue participatifs sur le modèle de structure de l'ITIE comprenant toutes les parties prenantes (Gouvernement, société civile, entreprises publiques et privées), concernant la politique minière et sa mise en œuvre, ainsi que la gestion du secteur.	30 juin 2011	Mines (CTCPM et PROMINES)	En cours: l'esquisse de la plate forme préparée au niveau de CTCPM est en cours de finalisation par une commission regroupant toutes les parties prenantes. Une réunion de validation se tiendra prochainement. Un atelier est prévu pour examiner et adopter la version définitive qui sera soumise à l'autorité pour approbation.
29. Evaluer régulièrement les actions décrites ci-dessus, publier les résultats et mettre en œuvre les recommandations en vue de faciliter le suivi et le reporting concernant la publication des contrats et le recours aux appels d'offres.	Sur une base annuelle en commençant en 2012	Mines (CTCPM); PROMINES)	Les travaux préparatoires débiteront au second semestre 2011.

**Tableau II.1. République démocratique du Congo:
Réformes à échéances définies pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives (suite)**

Secteur/Mesures	Echéances	Ministère/ Organisme	Etat d'avancement/observations
Immunité des contrats			
30. Adhésion à la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions arbitrales internationales.			
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer par le Gouvernement l'intention d'appliquer la Convention de New York 	15 janv 2011	Justice	Réalisée: Dans le cadre du programme appuyé par le FMI, le gouvernement a confirmé son intention de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention de New York de 1958. Cet engagement a été renforcé par la lettre GC/PM/152/2011 datée du 18 mars 2011, adressée par le Premier Ministre au Président du Groupe de la Banque mondiale. Une rencontre s'est tenue le 21 mars 2011 entre les experts gouvernementaux et des avocats indépendants.
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les documents juridiques pour l'adhésion à la convention de New York. 	28 fév 2011	Justice	Réalisée: les documents juridiques relatifs à l'adhésion de la RDC à la convention de New York de 1958 ont été préparés par le Ministre de la Justice et transmis au Premier Ministre.
<ul style="list-style-type: none"> • Faire examiner les documents juridiques par la Commission gouvernementale des lois. 	31 mars 2011	Justice	Non commencée.
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en Conseil des ministres les documents juridiques nécessaires pour l'adhésion à la convention de New York. 	7 avril 2011	Justice	En cours: le Ministre de la Justice et des droits de l'homme a soumis les documents aux membres du gouvernement pour examen et adoption.
<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre les documents juridiques relatifs à l'adhésion à la convention de New York au Parlement pour adoption. 	15 avril 2011	Justice	En cours: les documents seront présentés au Parlement après adoption en Conseil des Ministres.
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un programme de mise à niveau des capacités des juges et autres professions juridiques et techniques concernées par l'arbitrage, en parallèle avec la mise en œuvre de la loi sur l'OHADA. 	Juillet - sept 2011	Justice	En cours: une formation des magistrats a été assurée en février 2011 par l'Ecole Supérieure de Droit du Bénin.
<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des documents juridiques à la section des Nations-Unies pour les traités internationaux. 	15 juillet 2011	Justice	Non commencée.

Source: autorités congolaises ; services du FMI et de la Banque mondiale.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit,
examen des assurances de financement et demande de modification de critères de
réalisation**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michel Atingi-Ego et Christian Mumssen

14 avril 2011

Relations avec le FMI. Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 259,31 millions de DTS (48,65 % de la quote-part) au 31 mars 2011.

Matrice de mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP). Description du programme de travail du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

Questions d'ordre statistique. Évaluation de l'adéquation des données aux besoins de la surveillance et du suivi des programmes.

Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance.
Informations sur les données statistiques utiles pour la surveillance.

	Table des matières	Page
Annexes		
I.	Relations avec le FMI.....	52
II.	Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint (JMAP).....	57
III.	Questions d'ordre statistique.....	58

ANNEXE I

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mars 2011)

I. **Statut** : Date d'adhésion au FMI: 28 septembre 1963; régime: article VIII

II. Comptes des ressources générales:	Millions de DTS	Pourcentage quote-part
Quote-part	533,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	533,00	100,00

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage quote-part
Allocation cumulative nette	510,86	100,0
Avoirs	353,05	69,11

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage quote-part
Prêt CAR-FCE	108,16	20,29
Accord FEC	151,15	28,36

V. **Accords financiers les plus récents :**

Type	Date approbation	Date expiration	Montant approuvé (Millions DTS)	Montant tiré (Millions DTS)
FEC	11 déc. 2009	10 déc. 2012	346,45	148,48
FEC	12 juin 2002	31 mars 2006	580,00	553,47
Accord de confirmation	9 juin 1989	8 juin 1990	116,40	75,00

VI. Projections des obligations financières envers le FMI¹ :

(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	Échéances futures				
	2011	2012	2013	2014	2015
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	27,46
Commissions/ intérêts	0,55	1,39	1,39	1,39	1,37
Total	0,55	1,39	1,39	1,39	28,83

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juillet 2003
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions \$EU) ²	7.252,00
<i>dont</i> : aide du FMI (millions \$EU)	391,30
(équivalent en millions de DTS)	280,30
Date du point d'achèvement	Juillet 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	280,30
Assistance intérimaire	49,05
Solde au point d'achèvement	231,25
Décaissement additionnel revenus d'intérêts ³	50,44
Total des décaissements	330,74

¹ Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

² L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

³ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus des intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions DTS) ⁴	248,08
	Financée par le fonds de fiducie de l'IADM	0,00
	Ressources PPTE restantes	248,08

II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)

		Dette admissible	
Date de fourniture	CRG	Fonds fiduciaire RPC	Total
Juillet 2010	Sans objet	248,08	248,08

IX. Régime de change :

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (FC). Le régime de change de facto est classé dans la catégorie de flottement. À fin mars 2011, le taux de change était de 921,65 FC pour 1 dollar EU.

La RDC a accepté les obligations des sections 2 a), 3, et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI à compter du 10 février 2003; elle maintient toutefois des dispositions qui donnent lieu à une restriction et une pratique de taux de change multiples, soumises à l'autorisation du FMI. La restriction de change découle d'une position débitrice nette vis-à-vis d'autres parties contractantes au titre de l'accord régional de paiements inopérant avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). La pratique de changes multiples a trait au taux de change fixe établi chaque trimestre et applicable aux transactions dans le cadre d'un accord bilatéral de paiements avec le Zimbabwe.

X. Dernières consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la République démocratique du Congo s'effectuent conformément aux dispositions de la décision de 2010 sur les cycles de consultations approuvée en septembre 2010. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 11 décembre 2009.

⁴ L'IADM offre aux pays membres qui sont admissibles à l'aide un allégement de 100 % de la dette. L'assistance sous forme de dons du Fonds de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allégement de la dette couvrant l'encours total de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayée au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allégement de la dette.

XI. Évaluation des sauvegardes:

Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la banque centrale (BCC) a été achevée en avril 2010. Elle a constaté que la plupart des recommandations de 2008 avaient été mises en application mais que des risques considérables subsistaient. La banque centrale continue de manquer d'indépendance à l'égard de l'État et a besoin d'être recapitalisée. En outre, l'absence d'un cadre de référence pour les informations de financement nuit encore à la transparence. La BCC et les autorités se sont globalement associées aux recommandations prioritaires de l'évaluation et ont depuis engagé plusieurs réformes. En mars 2011, le Ministère des finances a achevé la première phase du processus de recapitalisation de la BCC en portant ses fonds propres à zéro. En outre, la BCC prévoit de publier ses états financiers de 2011 pour la première fois conformément aux IFRS. L'état d'avancement de la mise en application des recommandations de l'évaluation des sauvegardes continuera de faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme.

XII. Assistance technique :

Département des statistiques

Exercice 2004 – Statistiques multisectorielles

Exercice 2010 – Statistiques monétaires

Département des marchés monétaires et de capitaux

Aide au renforcement des capacités de la banque centrale

Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

Exercice 2005 – Une visite de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la mise en œuvre de la politique monétaire, des opérations de change et de la gestion des liquidités

Exercice 2005 – Trois visites de courte durée

Exercice 2006 – Deux visites de courte durée

Exercice 2007 – Sept visites de courte durée

Exercice 2008 – Trois visites de courte durée

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Exercice 2011 – Trois visites de courte durée

Restructuration et réorganisation de la banque centrale

Exercice 2009 – Une visite de courte durée

Exercice 2010 – Une visite de courte durée

Exercice 2011 – Quatre visites de courte durée

Renforcement des capacités dans les domaines de la surveillance bancaire et du développement du secteur financier

Exercice 2005 – Une visite de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2006 – Une visite de courte durée sur l'audit interne

Exercice 2007 – Plan d'action pour le développement du système financier

Exercice 2008 – Une visite de courte durée sur l'évaluation de l'assistance technique

Exercice 2008 – Deux visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Exercice 2008 – Une visite de courte durée sur l'audit interne
 Exercice 2010 – Trois visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires
 Exercice 2011 – Trois visites de courte durée
 Exercice 2011 – Deux visites de courte durée pour la surveillance et la réglementation bancaires

Département des finances publiques

Gestion des finances publiques

Exercice 2007 – Visite de courte durée
 Exercice 2009 – Visite de courte durée
 Exercice 2010 – Visite de courte durée
 Exercice 2011 – Visite de courte durée

Administration des recettes

Exercice 2004 – Deux visites de courte durée
 Exercice 2005 – Une visite de courte durée
 Exercice 2006 – Une visite de courte durée
 Exercice 2007 – Une visite de courte durée
 Exercice 2007 – Une visite de courte durée
 Exercice 2009 – Une visite de courte durée
 Exercice 2011 – Une visite de courte durée (diagnostic de la TVA)

Décentralisation budgétaire

Exercice 2005 – Visite de courte durée

XIII. Experts résidents en missions de longue durée :

Gestion des dépenses	M. Catalan	Janvier 2002 – juin 2004
	M. Bremeersch	Janvier 2002 – janvier 2004
	M. Nguenang	Septembre 2004 – juillet 2008
Administration fiscale	M. Fossat	Septembre 2005
Préparation et mise en place de la TVA	M. Ramarozatovo	Février 2011
Conseiller du Gouverneur de la BCC	M. Nyssens	Janvier 2004 – janvier 2005
	M. d'Ambrières	Février 2006 – juin 2006
	M. Traoré	Juin 2010
Renforcement des capacités de la BCC	M. Pauwels	Septembre 2004 – mars 2007
Statistiques	M. Métreau	Octobre 2004
	M. Gbossa	Décembre 2005 – 08

XIV. Représentant résident : M. Jahjah a pris ses fonctions de Représentant résident en janvier 2009.

ANNEXE II

**MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT (JMAP)
(au 23 mars 2011)**

1. Les équipes du FMI et de la Banque mondiale pour la République démocratique du Congo ont examiné un plan d'action conjoint dans le cadre de cette initiative.
2. Le programme de travail de la Banque mondiale implique de faire avancer, pendant l'exercice 2011, un mémorandum économique (MEP) axé sur les obstacles à la croissance et un financement complémentaire pour le projet de développement du secteur financier et du secteur privé.
3. Le programme de travail du FMI fait intervenir un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2009.
4. Les deux institutions soutiennent un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qui pourrait être mis en œuvre pendant l'exercice 2012.

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date effective ou prévue d'exécution
A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les douze prochains mois	Mémorandum économique (MEP)	Avril et Mai 2011	Mai 2011
	Opération de prêt à l'investissement dans le renforcement des capacités	Aucun	Mai 2011
	Renforcement du dialogue pour la gouvernance	Exercice 2011	Exercice 2011
Programme de travail du FMI au cours des 12 prochains mois	Quatrième revue de l'accord FEC	Septembre 2011	Octobre/Novembre 2011
	Cinquième revue de l'accord FEC et consultations au titre de l'Article IV	Février 2012	Avril 2012
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaires sur les implications des questions sectorielles, notamment de l'évolution intervenue dans les secteurs des activités extractives, de l'énergie, des télécommunications et de l'agriculture.	Aucun	Exercice 2011
Demande de la Banque mondiale au FMI	Scénarios macroéconomiques pour les opérations d'investissement	Géré par le bureau de Kinshasa	Exercice 2011
	Commentaires sur note conjointe (JSAN) relative au nouveau DSRP	Juin 2011	Juillet 2011
C. Accord concernant les activités et missions conjointes			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	Assistance technique pour la gestion des finances publiques	Exercices 2011–12	Exercices 2011–12
	Assistance technique pour la supervision du secteur bancaire	Exercices 2011–12	Exercices 2011–12

ANNEXE III

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Généralités : les données communiquées au FMI sont dans l'ensemble adéquates pour la surveillance et le suivi des programmes, mais il serait utile que des améliorations soient apportées aux statistiques de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et des finances publiques. Malgré les difficultés rencontrées, les autorités ont continué de produire un ensemble de statistiques économiques et financières qui sont publiées, pour la plupart, dans le rapport annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) ou son bulletin statistique mensuel.</p>
<p>Comptabilité nationale : les comptes nationaux annuels sont établis aux prix constants et aux prix courants par la direction des études de la BCC et publiés sur une base annuelle. La méthode utilisée pour les établir est conforme au Système de comptabilité nationale de 1968 (SCN 1968) et s'appuie sur les bilans des entreprises et les enquêtes auprès des entreprises et des organismes publics et semi-publics qui remontent, pour la plupart, à la fin des années 80. Les activités du secteur traditionnel (secteur informel compris) sont estimées à l'aide de techniques d'extrapolation utilisant des données sectorielles dépassées. Le PIB est, de ce fait, probablement sous-estimé.</p> <p>Avec l'aide d'AFRITAC, des travaux ont été entrepris sur les comptes nationaux pour porter l'année de base à 2005, incorporer les résultats d'une enquête récente 1-2-3 auprès des ménages et mettre en œuvre les recommandations méthodologiques du SCN 1993. Les résultats de ces travaux n'ont pas encore été validés et publiés officiellement, mais comme on pouvait s'y attendre, les estimations du PIB de 2005 sont notablement plus élevées que celles antérieurement publiées.</p>
<p>Statistiques des prix : les indices des prix à la consommation (IPC) sont calculés pour Kinshasa par la BCC, l'Institut national de la statistique (INS), l'Institut des recherches économiques et sociales (IRES) et la Section économique de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa. L'IRES calcule également un indice mensuel des prix à la consommation pour le marché de Lubumbashi. En décembre 2010 la BCC a adopté un nouvel IPC harmonisé pour Kinshasa basé sur une enquête de 2004 auprès des ménages. Il est cependant nécessaire d'étendre la couverture géographique de l'indice.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : la BCC produit des statistiques mensuelles agrégées sur la base des encaissements-décaissements à partir de ses propres comptes des opérations de caisse des administrations publiques. Le Trésor produit deux séries de statistiques mensuelles sur la base de ses propres données : l'une porte sur les opérations effectuées par l'intermédiaire de la BCC tandis que l'autre tente de regrouper les opérations effectuées par l'intermédiaire des banques commerciales et les opérations hors budget. Ces statistiques ne reposent pas sur un système intégré de comptabilité publique en partie double et ne fournissent pas assez de détails sur la nature des dépenses en raison de problèmes dans la chaîne des dépenses. Le Trésor a toutefois commencé à produire des rapports trimestriels sur les données relatives aux dépenses par ministère et institution.</p> <p>Les travaux en cours sur l'administration fiscale et la maîtrise des dépenses devraient améliorer la qualité et l'actualité des statistiques budgétaires. Parallèlement à l'assistance technique apportée sur la gestion des dépenses publiques, un conseiller de STA en statistiques multisectorielles a fourni des conseils sur les statistiques de finances publiques qui ont permis d'améliorer la qualité des statistiques. L'adoption d'un système simplifié de comptabilité en partie double devrait, en outre, sensiblement améliorer la diffusion de données sur les opérations financières des administrations publiques.</p> <p>En 2003, la RDC a communiqué des données annuelles allant jusqu'à 2002 pour l'Annuaire de statistiques de finances publiques du FMI dans le format du Manuel de statistiques de finances publiques 2001, mais elle n'a transmis aucune donnée depuis.</p>
<p>Statistiques monétaires : la direction des statistiques de la BCC produit régulièrement des statistiques monétaires à jour. Celles-ci sont maintenant généralement fiables, mais des problèmes mineurs persistent au niveau de la classification des comptes.</p> <p>Depuis la mission effectuée en juin 2000 par STA pour les statistiques monétaires et bancaires, la communication par la BCC des données destinées à être publiées dans les Statistiques financières internationales (SFI) du FMI s'est améliorée et les données monétaires sont actuellement transmises en temps voulu. Une mission effectuée en 2003 pour les statistiques multisectorielles a recommandé un nouveau plan comptable pour la BCC et les autres institutions de dépôts, incluant les informations nécessaires pour améliorer la sectorisation des unités économiques et la classification des actifs financiers. Le nouveau plan comptable pour la BCC a commencé à être appliqué au début de 2007. Le nouveau plan comptable pour les banques commerciales est en train d'être appliqué à titre provisoire depuis juillet 2010 et l'actuel plan comptable devrait être abandonné en janvier 2011. La mission de SMF d'août 2009 a élaboré le nouveau formulaire de déclaration standardisé 1SR sur les données de la banque centrale et la mission de SMF de décembre 2010 a élaboré le formulaire de déclaration standardisé 2SR sur les données des banques commerciales. Ces deux formulaires seront davantage développés et devraient devenir le support officiel pour la communication de statistiques monétaires au FMI dans le courant de 2011.</p>
<p>Balance des paiements : les statistiques annuelles de la balance des paiements sont établies à l'aide des informations sur les exportations et les importations des grandes entreprises publiques et semi-publics, des données sur les paiements de la BCC et d'une enquête sur les activités à l'étranger des résidents. Les estimations tiennent également compte des informations sur le secteur informel et les apports d'aide étrangère fournies par la Banque mondiale et le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui collecte des données auprès de l'Union européenne, des ambassades et des organisations non gouvernementales. La mission multisectorielle de 2003 a néanmoins constaté qu'aucune donnée n'a été traitée depuis 1999 en raison de problèmes informatiques et que, de ce fait, les statistiques de la balance des paiements sont établies en utilisant des données de plusieurs sources, complétées par des estimations. La mission a suggéré que la BCC mette en œuvre un système d'enquêtes trimestrielles auprès des sociétés autorisées à détenir des comptes à l'étranger. Elle a également recommandé de réactiver un groupe de travail composé d'agents des douanes et d'autres organismes officiels pour élaborer des statistiques trimestrielles sur le commerce extérieur et prendre des dispositions en vue d'améliorer les données sur les services et les transferts. Aucune donnée sur le secteur extérieur n'est communiquée à STA pour publication.</p>
II. Normes et qualité des données
<p>La RDC participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 24 avril 2004. Les métadonnées doivent être actualisées.</p>

République Démocratique du Congo: tableau des indicateurs communs requis aux fins de la surveillance (au 12 avril 2011)					
	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁶	Périodicité de la communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	31 mars 2011	1 avril 2011	Q	H	Q
Avoirs internationaux de réserve et réserves	mars 2011	avril 2011	M	M	M
Passifs des autorités monétaires ¹	mars 2011	avril 2011	M	M	M
Monnaie centrale	mars 2011	avril 2011	M	M	M
Monnaie au sens large	mars 2011	avril 2011	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	mars 2011	avril 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	déc 2010	fév 2011	M	M	M
Taux d'intérêt ²	31 mars 2011	1 avril 2011	M	M	M
Indice des prix à la consommation	mars 2011	1 avril 2011	H	H	H
Recettes, dépenses et financement de l'État ³	déc 2010	fév 2011	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État ⁴	2010	fév 2011	A	A	I
Solde extérieur courant	2010	fév 2011	A	A	I
Exportations et importations de biens et services	2010	fév 2011	A	A	I
PIB/PNB	2010	fév 2011	A	A	I
Dette extérieure brute	2010	fév 2011	A	A	I
Position extérieure globale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Les avoirs de réserve offerts en caution ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. Les données doivent en outre inclure les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs nationales des produits financiers dérivés utilisés pour verser et recevoir des devises, y compris ceux liés à une monnaie étrangère, mais liquidés par d'autres moyens.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

⁵ Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.

⁶ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 11/154
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 29 avril 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord FEC en faveur de la République démocratique du Congo et approuve un décaissement de 80 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques obtenus par la République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹.

La décision du Conseil d'administration, adoptée selon la procédure par défaut d'opposition², permet aux autorités de tirer une tranche additionnelle de 49,493 millions de DTS (environ 80.2 millions de dollars EU), qui porte le total des décaissements au titre du programme à 197,972 millions de DTS (320.6 millions de dollars EU).

En dépit d'une conjoncture difficile, les autorités continuent de mettre en œuvre leurs politiques de façon satisfaisante dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Elles ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2010 et les réformes structurelles avancent bien, y compris dans les industries extractives, domaine où elles devraient contribuer à la croissance économique.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des niveaux d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/ecff.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

² Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans convoquer de débat en séance officielle.

L'accord FEC triennal en faveur de la RDC a été approuvé le 11 décembre 2009 (voir [communiqué de presse no. 09/455](#)) pour un montant équivalant à 346,45 millions de DTS (environ 561.1 millions de dollars EU, ou 65 % de la quote-part du pays au FMI). À la mi-2010, les conseils d'administration du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont souscrit à un allègement de dette de 12,3 milliards de dollars EU en faveur de la RDC au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) (voir [communiqué de presse no. 10/274](#)). La RDC est membre du FMI depuis septembre 1963.